



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement
privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

**Terminale - Module 5 - La France et l'Union européenne
dans la mondialisation**

Histoire-Géographie

v.5.1



- ✓ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✓ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✓ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✓ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✓ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✓ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

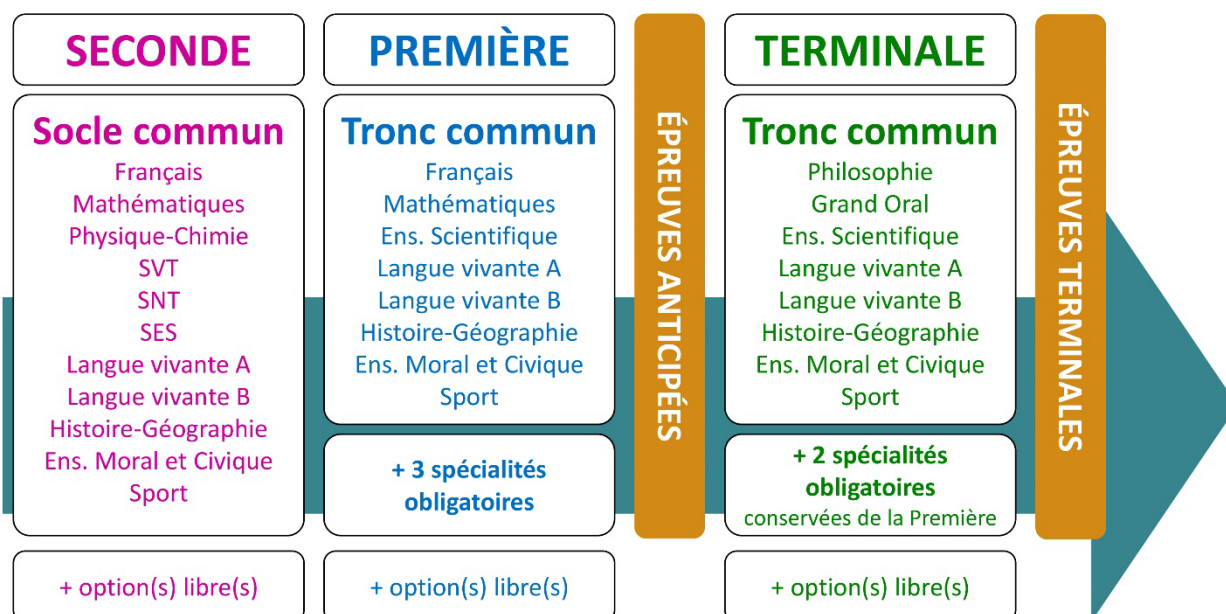
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers l'**excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Module 5 – La France et l'Union européenne dans la mondialisation



Yannick COGO

« Apprendre le français, la littérature et la philosophie doit contribuer à forger une indépendance pour la vie en société ». Enseignant en collège, lycée et en université, diplômé en Lettres Modernes et diplômé en Langue, Littérature et Civilisation : grec moderne, il transmet savoir et curiosité avec passion et cherche à faire saisir l'universalité du monde dans lequel nous vivons.

Passionné par l'écriture et les animaux, il est aussi un marathonien qui a saisi l'importance de la confiance en soi, et qui veille à la transmettre au travers de son approche humaniste.

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS A L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de l'**assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés. Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, Justifiez, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur*

N.B. : quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.

N.B. : si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure.

En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves.

Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

04.67.34.03.00

scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Histoire-Géographie - Module 5 - La France et l'Union Européenne dans la mondialisation

Introduction 1

CHAPITRE 1. La France et l'Union européenne 3

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre l'histoire de la construction l'Union européenne.
- Définir la place de la France dans cet espace communautaire.
- Maîtriser la notion de mondialisation.

COMPÉTENCES VISÉES

- Analyser des documents.
- Contextualiser un document.

1. L'histoire de l'Union européenne.....	4
2. Une forme d'intégration unique au monde.....	7
3. La place de la France dans l'Union européenne.....	9
4. L'Union européenne face aux autres grands de ce monde	9
5. Le concept de mondialisation	11

CHAPITRE 2. Les politiques européennes 13

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de compétitivité des territoires.
- Connaître les différentes politiques mise en place par l'UE pour promouvoir la compétitivité.
- Analyser les conséquences de ces politiques sur la cohésion des territoires.
- Étudier les politiques mises en place pour contrebalancer ces disparités.

COMPÉTENCES VISÉES

- Étudier et synthétiser des documents.
- Contextualiser une information.
- Analyser une carte.

1. Forces et faiblesses des politiques de compétitivité des territoires.....	14
2. Les politiques de cohésion des territoires.....	28

CHAPITRE 3. Ouverture de l'Union européenne sur le monde 43

OBJECTIFS

- Connaître les différents vecteurs d'ouverture de l'UE sur le monde.
- Analyser la place de l'UE dans la mondialisation.
- Décrypter les enjeux futurs pour le maintien de cette politique commune d'ouverture.

COMPÉTENCES VISÉES

- Étudier et synthétiser des documents.
- Contextualiser une information.
- Analyser des graphiques.

1. L'UE est un espace ouvert sur le monde	44
2. Les limites de cette ouverture.....	50

CHAPITRE 4. Les atouts régionaux de la France dans l'UE et le monde 55

OBJECTIFS

- Comprendre les dynamiques de nos territoires français.
- Connaître les pôles de compétitivité régionaux français.
- Analyser l'impact d'un territoire sur l'intégration à l'échelle européenne et mondiale.

COMPÉTENCES VISÉES

- Étudier et synthétiser des documents.
- Contextualiser une information.
- Analyser des cartes.

1. Les lignes de force du territoire français	56
2. Etude de cas : Toulouse	58
Les Clés du Bac : production graphique	70



ATLAS

- **Atlas de la grande Europe** *Pierre Beckouche, Yann Richard*
- **Le dessous des cartes : atlas géopolitique** *Jean-Christophe Victor*
- **Atlas de l'agriculture : comment pourra-t-on nourrir le monde en 2050 ?** *Jean-Paul Charvet*
- **Atlas des migrations : de nouvelles solidarités à construire** *Catherine Wihtol de Wenden*
Madeleine Benoit-Guyod

ESSAIS

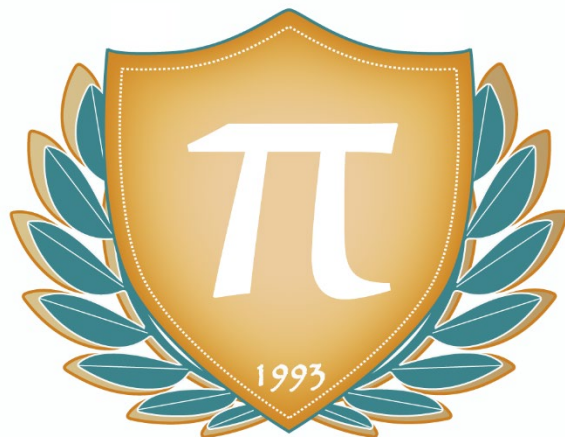
- **L'Europe difficile : histoire politique de la construction européenne** *Olivi et Giacone*

PODCASTS

- **Les podcasts de toute l'Europe** www.touteurope.eu/format/podcast
- **Affaires étrangères** *France Culture*
- **Comprendre le monde** *Pascal Boniface* > www.iris-france.org/podcasts/

SITES INTERNET

- **GEOCONFLUENCES** www.geoconfluences.ens-lyon.fr
- **TOUTE L'EUROPE** www.touteurope.eu



INTRODUCTION

L'histoire-géographie est pour vous une vieille amie qui vous suit depuis le primaire, vous avez vu et vous revoyez au cours de vos études l'histoire et la géographie de la France et du monde. En terminale, vous allez reprendre un programme que vous avez déjà fait en troisième, mais ici nous allons aller plus loin dans les connaissances et dans les analyses.

L'histoire est l'étude du passé et la géographie l'examen du présent, cette matière permet d'augmenter ses connaissances, d'acquérir des repères spatiaux et temporels afin de comprendre et de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques ainsi que les différentes phases de l'histoire et les actions et décisions des acteurs de celle-ci. Cet apprentissage permet à chacun, demain, de mieux comprendre, et de façon éclairée, le monde d'hier et d'aujourd'hui, afin de l'appréhender d'une manière plus réfléchie, en apprenant à douter, à analyser des informations toujours plus importantes et plus complexes de notre monde contemporain.

Contrairement à l'idée générale, l'histoire ne sert pas seulement à mieux comprendre le passé, mais bien à mieux saisir le présent. L'analyse du temps long cher aux historiens des Annales permet de mieux appréhender les enjeux d'aujourd'hui. L'histoire et la géographie permettent à chacun de comprendre comment le choix des acteurs passés et présents, qu'ils soient individuels ou collectifs, influent sur l'ensemble de la société.

LES OBJECTIFS ET ENJEUX GÉNÉRAUX

A l'issue du Lycée, vous devez être capables de maîtriser des connaissances fondamentales diverses, de vous confronter à des sources, d'analyser des documents, d'apprendre à synthétiser votre pensée et vos cours. Pour cela, les Cours Pi associent des activités de découverte, des cours et des exercices pour bien intégrer les connaissances, ainsi que des liens vers d'autres connaissances en lien avec votre cours qui vous permettront d'aller plus loin. Enfin, afin d'appréhender le bac avec sérénité, nous vous proposons des « clés du bac » afin de comprendre et de maîtriser les exercices propres aux épreuves d'histoire. Ainsi, dans les différents modules que nous vous proposons, vous apprendrez à analyser en détail des sources historiques et géographiques, des textes, comme des images ou encore des documents scientifiques, tels que des cartes ou des graphiques. Ceci afin de construire avec facilité des analyses de documents, bien construites et problématisées. Dans un second temps, nous verrons comment réfléchir et construire une dissertation que cela soit en histoire ou en géographie. Enfin, nous aborderons en profondeur la construction d'une carte géographique.

L'année de Terminale est divisée en cinq modules, trois d'histoire, deux de géographie. Nous reviendrons sur un siècle d'histoire, des années 1920 à nos jours. Le XXe siècle fut une période trouble, le siècle des deux guerres mondiales, mais aussi, des guerres de décolonisation et de la Guerre Froide. Dans l'entre-deux-guerres, la montée des totalitarismes et la crise économique déstabilisèrent les démocraties, ce qui entraîna le monde dans le plus grand conflit de son histoire, où la violence atteignit son paroxysme avec les camps de la mort et l'utilisation de l'arme nucléaire. La fin de la guerre est marquée par une bipolarisation du monde, deux grandes puissances, deux modèles économiques vont se faire face pendant un demi-siècle. Parallèlement, les sociétés occidentales se transforment avec la mise en place de l'État providence et de la société de consommation. En Europe, la construction de l'Europe comme entité politique et économique consolide la paix. A la fin du siècle, les années 1980-1990, voient la mise en place de nouvelles dynamiques économiques, la fin de l'État providence et la mise en place d'une économie libérale mondialisée, qui s'accroît avec la chute de l'URSS. Enfin dans les années 1990-2000 de nouveaux conflits naissent, de nouvelles tensions se font jour, le terrorisme islamiste, la montée en puissance de la Chine. Les deux modules

de géographie quant à eux permettront à chaque élève de gagner les clefs de lecture de notre monde contemporain. Pour cela, nous étudierons la mondialisation envisagée comme une intensification des liens et une hiérarchisation croissante des territoires à l'échelle mondiale. Ainsi, il s'agira d'analyser et de comprendre les conséquences de la mondialisation sur les territoires, entre intégrations et rivalités. Un intérêt accru sera porté sur les mers et les océans, qui sont des espaces stratégiques majeurs. De plus, une étude détaillée sera faite sur la place de l'Europe, ses fragilités et ses atouts. Enfin, la France devra être étudiée à travers sa place au sein de l'Europe et du monde dans ce processus de mondialisation.

INTRODUCTION DU MODULE

Nous vous proposons dans ce dernier module d'analyser comment les territoires, que ce soit à l'échelle d'une région, d'un pays ou bien dans un contexte mondial, ont un impact sur les dynamiques économiques, sociales et géopolitiques. Nous commencerons par un bref rappel sur la construction Européenne, la place particulière qu'occupe la France dans cet espace communautaire, ainsi qu'un rappel sur la notion de mondialisation. Le chapitre 1 sera centré sur les politiques mises en œuvre par l'Union européenne pour promouvoir la compétitivité des territoires. Nous vous proposons une étude de cas sur la politique agricole commune qui est un exemple significatif de l'impact des politiques européennes sur le remodelage et la construction de nos territoires. Nous verrons également en quoi ces politiques ont un effet sur la cohésion des territoires et quels sont les leviers pour contrebalancer les potentielles inégalités qui en résultent. Une étude de cas centrée sur la France mettra l'accent sur l'importance des espaces transfrontaliers dans l'organisation et la dynamique des territoires européens. L'ouverture de l'UE sur le monde sera l'objet du chapitre 2 dans lequel nous vous exposerons en quoi l'UE est un espace pleinement ouvert et intégré dans la mondialisation, bien que des évolutions récentes laissent entrevoir les défis futurs qui se dressent devant les dirigeants européens pour garder cette place de choix parmi les grandes puissances mondiales. Nous conclurons ce module par un chapitre centré sur la France et ses territoires. Une étude de cas sur la région Occitanie vous permettra de comprendre en quoi les dynamiques et spécificités des régions françaises structurent les lignes de force de notre territoire, tout en étant un facteur d'intégration aux dynamiques nationales, européennes et mondiales.



CHAPITRE 1

LA FRANCE ET L'UE



Ce chapitre introductif sera l'occasion de revoir brièvement l'histoire de la construction européenne, de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier jusqu'à l'Europe des 27 post Brexit, en passant par le traité de Maastricht. Nous verrons ensuite quelle place occupe la France dans l'UE, qui est elle-même intégrée parmi les grandes puissances mondiales. La fin de ce chapitre sera l'occasion de revoir la notion de mondialisation qui structure ce module.

Q OBJECTIFS

- Connaître et comprendre l'histoire de la construction l'Union européenne.
- Définir la place de la France dans cet espace communautaire.
- Maîtriser la notion de mondialisation.

Q COMPÉTENCES VISÉES

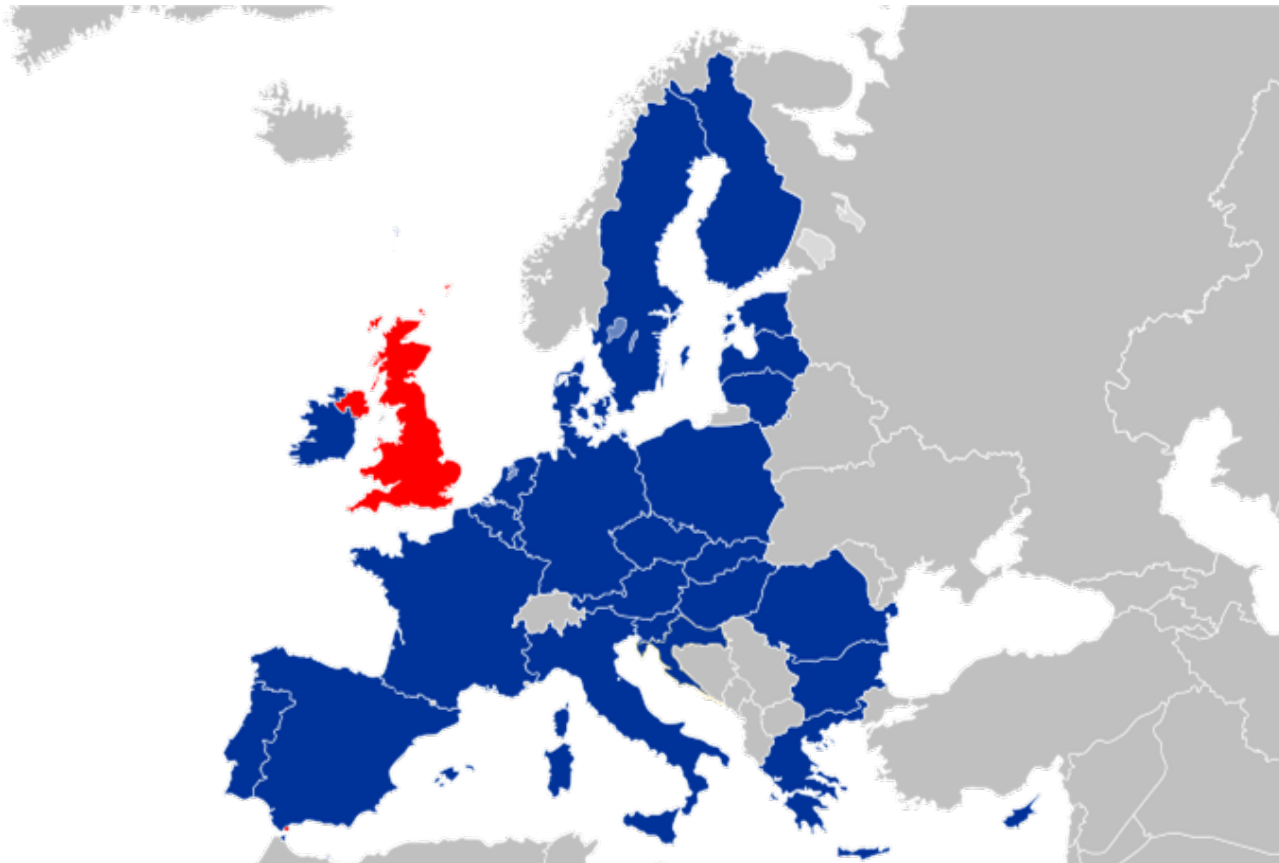
- Analyser des documents.
- Contextualiser un document.



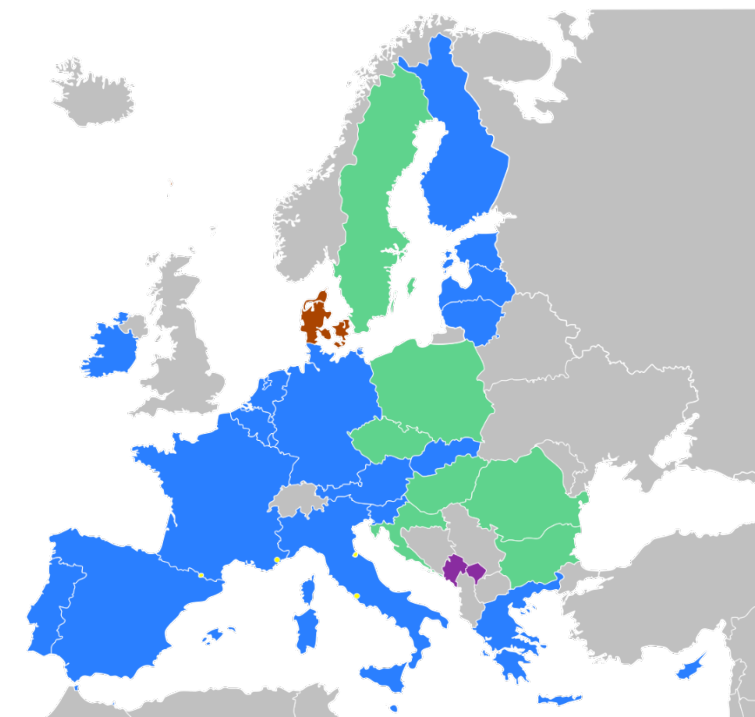
LA FRANCE ET L'UE

L'histoire de l'Union européenne

En ce début de chapitre, une carte de l'Union européenne s'impose. Celle-ci est donc, depuis la sortie du Royaume-Uni, composée de 27 États membres. Mais tous les États membres ne sont pas dans la zone euro.



Carte 1. L'UE en 2020, après le Brexit. En bleu les États membres. En rouge le Royaume-Uni qui a quitté l'EU.

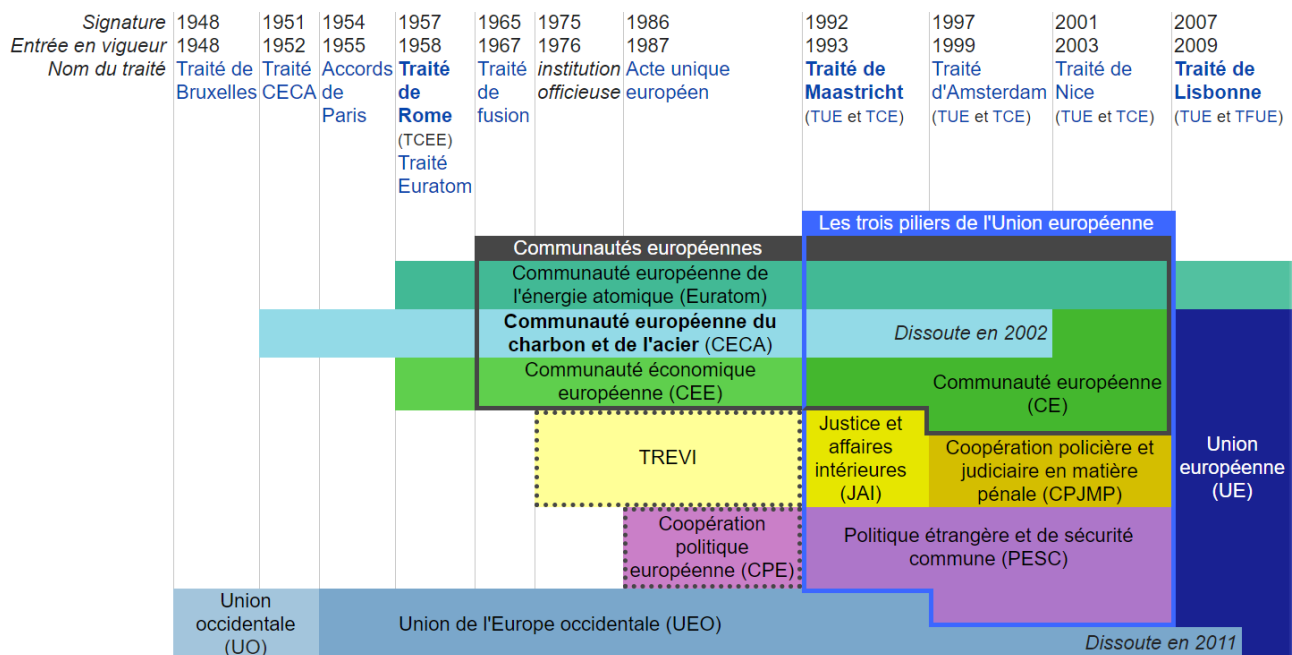


Carte 2. La zone Euro (monétaire) dans l'UE en 2020

- Zone euro (19)
- États de l'UE devant à terme rejoindre la zone euro (7)
- Dérogation au Danemark quant à son entrée dans la zone euro
- États hors UE utilisant l'euro de manière officielle (Andorre, Monaco, Saint Marin et Vatican)
- Provinces ou zones hors de UE utilisant l'euro *de facto* (Kosovo et Monténégro)

Depuis la seconde guerre mondiale, la France et l'Union européenne ont des destins liés. Dès les années 1950 est envisagé un avenir commun. En effet, les dirigeants politiques de pays européens, marqués par les deux tragédies de 1914 et 1939, envisagent la création d'une **organisation commune** assurant à l'Europe une **paix durable**.

Regardons de plus près la **chronologie** des différents actes fondateurs de l'Union européenne pendant près de 60 ans.



Le drapeau de la CECA

Cette coopération se base avant tout sur le facteur **économique** pour des pays en pleine reconstruction et ayant besoin de matières premières pour se développer. La première étape de cette aventure est la création de la **Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)** par le traité de Paris en 1951, signé pour cinquante ans. Les six pays de cette coopération deviennent les pays fondateurs (**l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas**).

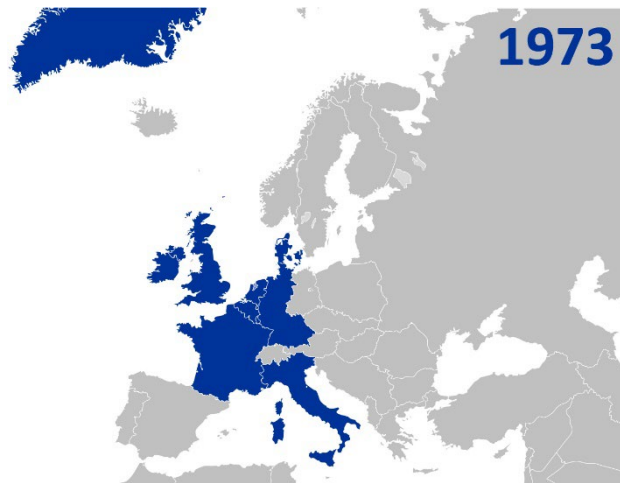


Le 25 mars 1957, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas signent à Rome deux traités : le premier crée la **Communauté économique européenne (CEE)** ; le second crée la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom). Ces deux traités entrent en vigueur le 14 janvier 1958. Les nouvelles Communautés sont alors apparues comme un facteur de renforcement économique pour les Etats membres.

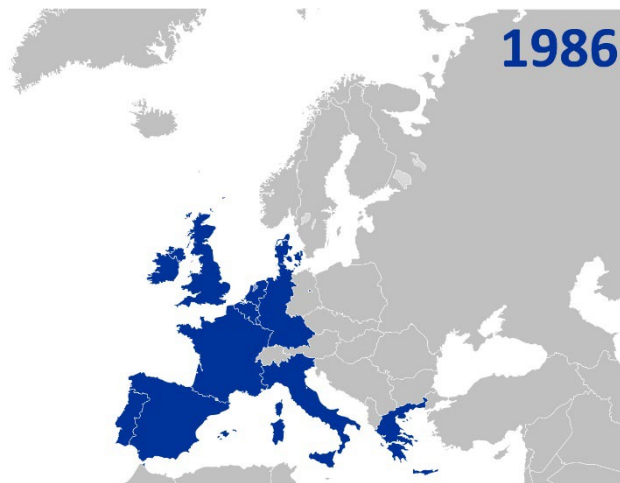
Sur la carte apparaît l'Algérie, alors département français, et qui obtiendra son indépendance en 1962.

La CEE permettrait dès lors la création d'une union douanière tandis que l'Euratom devait promouvoir la coopération dans l'énergie nucléaire. La CEE devint rapidement la plus importante et étendit ses activités. L'un des premiers résultats significatifs de la CEE fut l'établissement de niveaux communs des prix pour les produits agricoles en 1962. En 1968, les droits de douanes à l'intérieur de la communauté furent supprimés sur certains produits.

Cette réussite en termes de développement attire déjà plusieurs pays, pourtant méfiant initialement. Dès 1973, trois pays rejoignent l'Union européenne : le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni.



Les évolutions géopolitiques européennes et les chutes des dictatures (portugaise en 1973, en Espagne en 1974 et en Grèce en 1974) influèrent aussi sur la construction européenne. Dès 1981, la Grèce devint le dixième pays de l'Union européenne, devançant l'Espagne et le Portugal en 1986 : pour l'Europe des 12.



Ces différents agrandissements se firent malgré la crise économique touchant le monde depuis les deux crises pétrolières de la fin des années 1970. Mais 1986 n'est pas seulement l'année d'entrée des pays ibériques, c'est aussi l'année de l'Acte unique européen.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

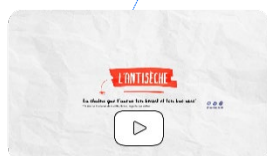
A partir de la vidéo de l'INA « Acte unique : explications », définissez l'Acte unique européen et le changement dans la vie des européens. https://youtu.be/6g2ia_gp7L8

L'Acte unique européen vise à créer un espace sans frontière où la libre circulation des personnes, des services et des capitaux sera assuré. Cet Acte a pour but de changer la manière de voter les décisions européennes afin de pouvoir par la suite harmoniser les législations ou les fiscalités de l'ensemble des pays. Cette étape permettra alors la future création d'un marché intérieur dès 1993.

Ce jalon de la construction européenne posé, l'année 1993 sera alors marquée par le **Traité de Maastricht** mettant en place un **marché unique** reposant sur la **libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux**.

Les années 1990 verront l'intégration de nouveaux états comme l'ex-Allemagne de l'Est en 1990 puis l'Autriche, la Finlande et la Suède en 1995. Enfin, les années 2000 verront l'ouverture de l'Europe vers l'Est et les ex-pays du bloc communiste. L'Union européenne compte aujourd'hui **27 pays (Etats membres)** : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

Entré le 1er janvier 1973, le Royaume-Uni a juridiquement quitté l'Union européenne le 1^{er} février 2020 (**Brexit**). Il s'est ensuite retiré de l'union douanière et du marché unique le 31 décembre 2020. Il conserve néanmoins des liens importants, régis par deux grands accords, avec l'Union européenne.



POUR ALLER PLUS LOIN

Le projet d'Europe politique sur La chaîne YouTube L'antisèche

Le projet d'une Europe politique depuis le Congrès de La Haye (1948). Est-ce que vous avez remarqué que chaque fois qu'on évoque l'Union européenne on répond toujours « Erasmus » ? Mais c'est un peu plus compliqué que ça... Une vidéo de Thomas Mallego, professeur d'Histoire/Géographie sur son excellente chaîne YouTube L'antisèche. https://youtu.be/TQQv_aFj1c



LA FRANCE ET L'UE

Une forme d'intégration unique au monde

L'Union européenne forme donc un **espace intégré**. Mais avant d'aller plus loin, définissons le terme « intégration » pour cet espace géopolitique : quand on parle d'intégration pour l'Union européenne, il s'agit initialement d'une **intégration économique** par un processus dans lequel les **économies de plusieurs états** sont réunies pour ne former qu'un **seul espace économique**.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

A l'aide des informations précédentes et de recherches personnelles, définissez quelles sont les spécificités économiques de l'Union européenne qui permettent d'en déduire qu'il s'agit d'un espace intégré ?

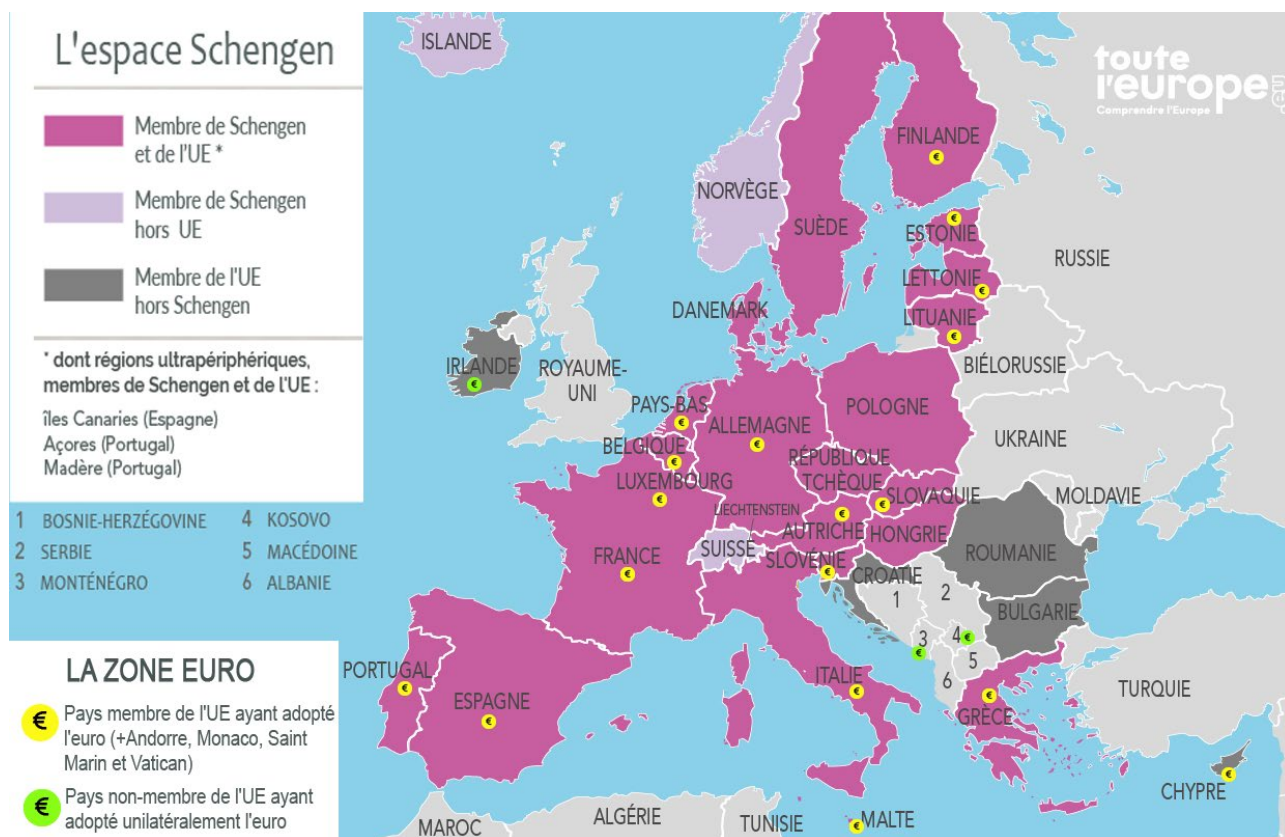
Dès le début de sa construction, l'Union européenne prend pour institution fondatrice le marché. Le traité de Rome vise à faire tomber les « barrières qui divisent l'Europe » et son établissement est centré sur la construction d'une communauté économique. Un marché unique et une monnaie unique (l'Euro) sont aujourd'hui les piliers de cet espace intégré.

La **monnaie unique** est une des **spécificités** de l'Union européenne. Seul la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO) présente, elle-aussi, une monnaie unique : le franc CFA, appelé à devenir l'Eco.

La **libre-circulation des personnes** en Europe est aussi une de ces spécificités. Il est aujourd'hui possible pour les **citoyens européens** de circuler à travers les pays signataires de l'**Espace Schengen**. L'espace Schengen désigne un espace de libre circulation des personnes. Ce principe implique le libre franchissement des frontières par tout individu entré sur le territoire d'un des États membres de l'espace Schengen. Un État membre de l'espace Schengen ne peut rétablir les contrôles que dans des cas très précis.

En 2021, l'espace Schengen regroupe **26 États** :

- **22 des 27 membres** de l'Union européenne (UE). La Bulgarie, la Roumanie, Chypre et la Croatie n'y participent pas encore. L'Irlande, quant à elle, bénéficie d'un statut particulier et ne participe qu'à une partie des dispositions Schengen ;
- **4 États associés**, non-membres de l'UE : Norvège, Islande, Suisse et Liechtenstein.



Carte 3. L'espace Schengen et la zone euro



POUR ALLER PLUS LOIN

Le fonctionnement de l'espace Schengen

Par le site de référence : www.touteurope.eu

Regroupant 26 États européens, l'espace Schengen autorise la libre circulation des personnes et harmonise les contrôles des voyageurs en leur sein. Pays membres et fonctionnement : retrouvez l'essentiel sur cet article.

www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/le-fonctionnement-de-l-espace-schengen/



LA FRANCE ET L'UE

La place de la France dans l'Union européenne

L'Union européenne est aujourd'hui un espace regroupant 27 pays qui cherche à [faciliter les échanges entre les différents états membres](#). Dès 1951, la France s'est positionnée comme [un des leaders de cette construction européenne](#) et un des pays fort de cette nouvelle communauté. Mais quelle est la place réelle de la France dans l'Union européenne ?

Informations concernant la place de la France dans l'Union européenne :

- 67,4 millions d'habitants, soit le second pays le plus peuplé derrière l'Allemagne.
- Première destination touristique au monde.
- Première puissance agricole de l'Union européenne.
- Sixième puissances économiques mondiales en 2018 et troisième d'Europe (après l'Allemagne et le Royaume-Uni et second actuellement depuis le Brexit) avec près de 18% du PIB de l'Union européenne.
- Unique membre permanent de l'ONU de l'Union européenne.
- Unique membre de l'Union européenne à être doté de l'arme nucléaire.
- Avec près de 27 milliards d'euros prévus en 2021, la France est le deuxième pays contributeur au budget de l'Union, derrière l'Allemagne.

La France est un des « poids lourds » de l'Union européenne. Elle est considérée comme l'une des deux puissances majeures de cet espace communautaire avec l'Allemagne. Elle présente des caractéristiques militaires et géopolitiques uniques en Europe et qui lui permettent de peser dans les décisions. Son tourisme, son économie et son agriculture sont des moteurs de l'économie européenne. Pour toutes ces raisons, on peut considérer la France comme une entité majeure de l'Union européenne.



LA FRANCE ET L'UE

L'Union européenne face aux autres grands de ce monde

Intéressons-nous maintenant au poids de l'Union européenne à travers le monde et face aux autres grands pôles mondiaux que sont les [Etats-Unis](#) ou la [Chine](#).

Les élections européennes auront lieu le 26 mai prochain (2019), en France. L'occasion de replacer dans son contexte l'influence de l'Union européenne (UE) et son poids sur la scène internationale. Rassemblant un marché commun de vingt-huit Etats, l'Europe est aujourd'hui la deuxième puissance économique mondiale, derrière les Etats-Unis et devant la Chine.

PIB

Le PIB (produit intérieur brut) est un indicateur des richesses d'un pays. Dans le cas de l'UE, celui-ci est calculé en Standard de pouvoir d'achat (SPA), ce qui permet de passer outre les taux de change de chaque Etat membre.

En 2017, l'Union des 28 cumulait un PIB de 15.330 milliards d'euros, soit environ 22% du PIB mondial. Les Etats-Unis, la même année, occupaient la première place du classement des pays en fonction de leur PIB, avec 19.377 milliards de dollars. Quant à la Chine, elle est donc derrière l'UE avec 12.362 milliards de dollars de PIB.

Croissance

Par le taux de croissance économique, on mesure l'évolution d'un pays ou d'un groupe de pays sur le long terme. Ainsi, l'Union européenne, selon une estimation de 2017, était à 2,4% de croissance. Un chiffre plus élevé que l'année précédente : en 2016, le taux de croissance de l'UE était alors de 2%. Quand on restreint ces données à la zone euro, c'est-à-dire aux 19 pays qui ont adopté la monnaie unique, ce taux de croissance atteint, en 2017, 2,4%.

L'Europe, en 2018, est la troisième puissance commerciale du monde. Les échanges de biens avec l'Europe, si l'on compte les exportations et les importations, ont représenté cette année-là 15% du commerce international. Selon le centre d'information sur l'Europe, l'UE est la première exportatrice de produits agricoles, de produits manufacturés et de services.

En 2017, les Etats-Unis ont, eux, vu leur économie progresser de 2,3%. Tandis qu'en Chine, ce taux atteint 6,9%, cette même année. Ce dernier chiffre semble impressionnant, mais il s'agit en fait de la première augmentation du taux de croissance chinois depuis 2010.



A l'aide des informations précédentes et de recherches personnelles, présentez la place de l'Union européenne dans l'économie mondiale ?

L'Union européenne a un poids prépondérant dans l'économie mondiale. Elle pèse en 2017, 22% du PIB mondial, second derrière les Etats-Unis mais devançant la Chine. Elle est aussi la troisième puissance commerciale mondiale puisqu'elle représente 15% du commerce international. Elle est même dans certains domaines le numéro 1 mondial comme au niveau du commerce agricole. Une telle puissance commerciale s'explique par la capacité de l'Union européenne à exporter ses produits manufacturés. En 2016, elle se situait juste derrière la Chine et devant les Etats-Unis. Pour toutes ces caractéristiques, on peut affirmer que l'Union européenne est une des entités majeures pesant sur l'économie mondiale.

Cette capacité à [peser sur l'économie mondiale](#) permet à l'Union européenne de développer de [nombreux accords commerciaux](#) et ainsi de favoriser son économie. Cette puissance économique et commerciale se répercute sur sa monnaie : [l'euro](#).

Au fil du temps, l'Euro est devenu une des monnaies majeures mondiales. La stabilité géopolitique et la puissance commerciale de l'Union européenne font que de nombreux pays sont intéressés à utiliser cette monnaie. Aujourd'hui, l'Euro est la [deuxième devise internationale derrière le dollar américain](#).

De nombreux emprunts par des pays tiers sont faits dans cette monnaie. L'Euro est utilisé [dans près de 40% des transactions journalières](#). Enfin, l'Euro est la [seconde monnaie de réserve derrière le dollar](#).

L'Union européenne est donc une [puissance économique majeure](#) sur laquelle toutes les nations doivent compter.



BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTEME

POUR ALLER PLUS LOIN

[L'euro sur la chaîne YouTube de la Banque de France](#)
En 2 minutes, l'essentiel à savoir sur l'euro et sur les missions de l'Eurosysteme. <https://youtu.be/7nxrnw98Za4>

05 LA FRANCE ET L'UE

Le concept de mondialisation

La [mondialisation](#), terme qui fait son apparition au début des années 1990, désigne [l'intégration](#) et [l'interconnexion](#) à l'échelle mondiale des [paramètres économiques, financiers, écologiques et culturels](#). Ce phénomène trouve ses sources au sortir de la seconde guerre mondiale avec la mise en place du [libre-échange en 1947](#). C'est au début des années 1980 que le mouvement prend de l'ampleur, en concordance avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan aux Etats Unis et Margaret Thatcher en Angleterre, tous deux fervents défenseurs de la [doctrine libérale](#), et la [création de l'OMC](#) (Organisation mondiale du commerce) en 1995.

Alors que les anglophones n'ont qu'un mot, « globalization », nous en avons deux principaux : mondialisation et globalisation.

La [mondialisation](#) est le phénomène d'ouverture des économies nationales sur un marché mondial, entraînant une interdépendance croissante des pays. Intensification des flux d'échanges de biens matériels et immatériels. Pour les géographes francophones la mondialisation évoque in fine l'avènement du « territoire-monde » et d'une « société-monde ».

La [globalisation](#) est la généralisation mondiale du néolibéralisme, la financiarisation de l'économie-monde, et l'avènement de [réseaux mondiaux de production et d'information](#), notamment via internet les nouvelles technologies en général.

Cependant au sens courant, le terme mondialisation est souvent employé pour parler des 2 notions. La mondialisation est un processus d'interdépendance mondiale soutenu par des acteurs variés :

- Les multinationales ou firmes transnationales (FTN), locomotives de la mondialisation :
Elles sont les moteurs de l'économie mondiale. On en dénombre plus de 80 000. Elles représentent un 1/4 du PIB mondial et les 2/3 des échanges mondiaux. Elles sont présentes dans tous les secteurs de l'économie : pétrole (Total, China National Petroleum, ExxonMobil), agroalimentaire (Nestlé, Danone, Coca-cola, Mars), restauration (Starbucks, McDonald's), automobile (Toyota, Renault, Nissan, Hyundai), grande distribution (Wal-Mart, Carrefour), textile (Nike, H&M) ... Leur stratégie d'implantation est mondiale.
- Les Etats, accompagnateurs ou régulateurs de la mondialisation
Les Etats aménagent leur territoire pour gérer les flux : ports, aéroports, axes de transports. Ils créent des conditions fiscales avantageuses : zones franches, abaissement voire suppression des tarifs douaniers, et se regroupent parfois en organisations :
 - Associations régionales de coopération économique. Elles créent un marché intérieur commun en supprimant les droits de douanes. Ce regroupement permet aussi de peser davantage dans les négociations internationales.
Union européenne (UE) : 28 pays d'Europe
Aléna : Canada, Etats-Unis, Mexique
Mercosur : Amérique du Sud
Asean : dix pays d'Asie du Sud-Est
 - Groupes informels : ce sont des clubs de pays les plus puissants du monde qui se réunissent pour coordonner leur politique économique. Ils défendent leurs intérêts.
Groupe des 8 (G8) : Etats-Unis, France, Allemagne, Canada, Royaume-Uni, Italie, Russie, Japon
Groupe des 20 (G20) : 19 pays + Union européenne
- Les organisations
Les organisations internationales qui agissent en faveur de la mondialisation :
 - L'Organisation mondiale du commerce (OMC)
 - Le Fonds monétaire international (FMI)
 - La Banque mondialeLes organisations non gouvernementales (ONG). Leur fonctionnement repose sur l'échange de flux d'informations et une capacité d'intervention à l'échelle mondiale. Elles interviennent dans les domaines de la santé (Médecins sans frontières), de l'humanitaire (Oxfam), de l'environnement (Greenpeace, WWF) des droits de l'homme (Amnesty International), du droit de travail (China Labour Watch), etc.

LES POLITIQUES EUROPÉENNES ENTRE COMPÉTITIVITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES



Dans un contexte de mondialisation, l'UE fait face au défi de concilier des politiques d'attractivité et de compétitivité tout en luttant contre les inégalités territoriales. Introduites par une étude de cas sur la PAC, nous verrons tout d'abord qu'elles sont les politiques de compétitivité mises en place par l'UE, et leurs impacts sur les territoires. Bien que positives sur de nombreux points, ces politiques ont également créé des disparités d'intégration et de compétitivité pour certains états membres ou bien entre leurs différentes régions. La deuxième partie de ce chapitre sera centrée sur les politiques de cohésion des territoires qui ont été mise en place en conséquence par les différentes instances européennes pour gommer et corriger ces inégalités. Ce chapitre se conclura par une nouvelle étude de cas centrée cette fois-ci sur la France, et qui nous permettra de mettre en lumière l'importance des territoires transfrontaliers pour la compétitivité et l'intégration des territoires au sein de l'Union européenne.

OBJECTIFS

- Comprendre la notion de compétitivité des territoires.
- Connaître les différentes politiques mise en place par l'UE pour promouvoir la compétitivité.
- Analyser les conséquences de ces politiques sur la cohésion des territoires.
- Étudier les politiques mises en place pour contrebalancer ces disparités.

COMPÉTENCES VISÉES

- Étudier et synthétiser des documents.
- Contextualiser une information.
- Analyser une carte.



ÉTUDE DE CAS

La politique agricole commune (PAC) : les effets territoriaux d'une politique européenne.

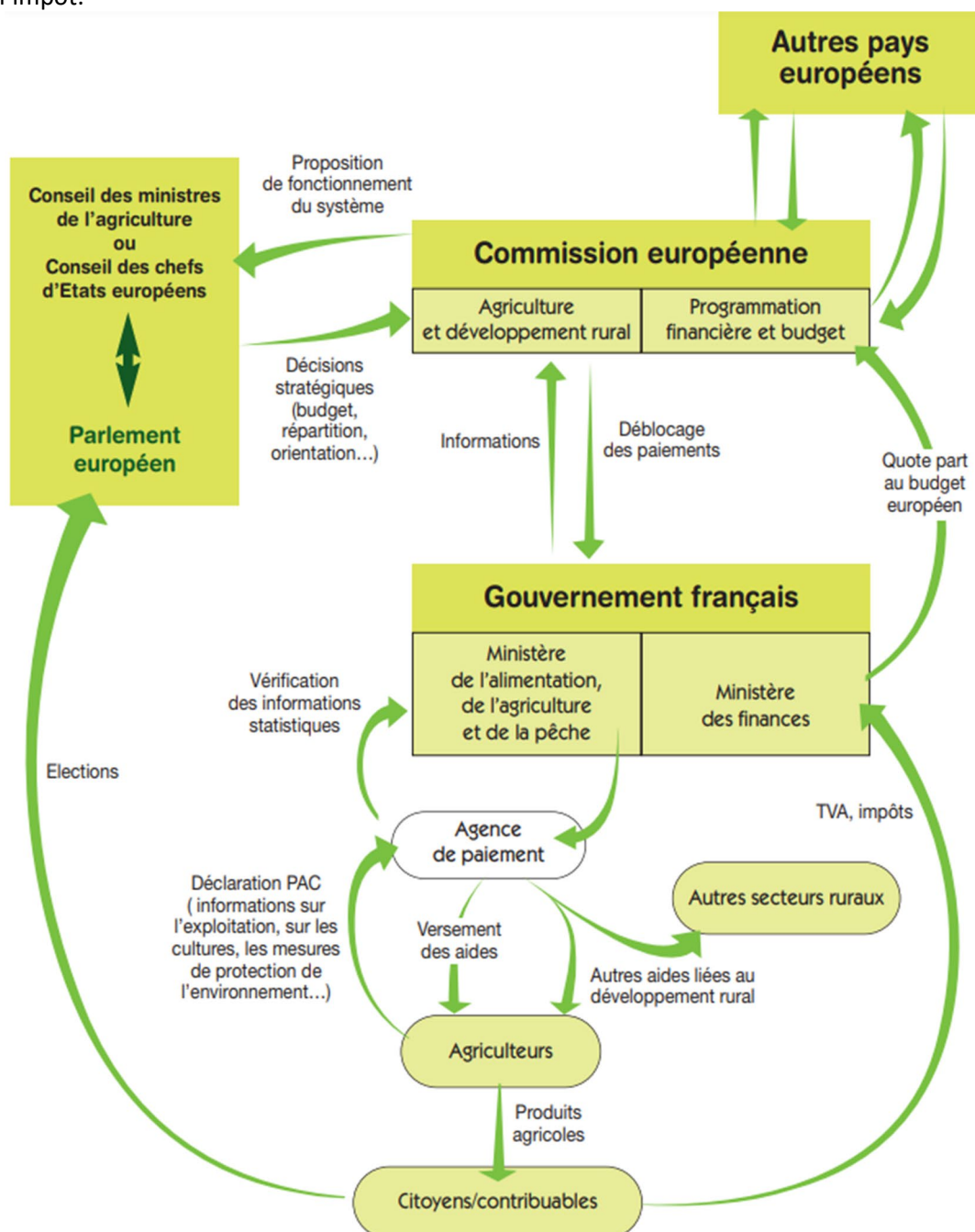
Document 1 : l'histoire de la PAC en infographie

L'histoire de la PAC à voir sur la chaîne YouTube de CAPeye

<https://youtu.be/YNwmzXXiqtc>

Document 2 : schéma général du fonctionnement de la PAC

Grace à ce schéma, en prenant l'exemple de la France, vous pourrez visualiser le fonctionnement général de la PAC et la place des différents acteurs que sont la Commission Européenne, le Parlement Européen, les Gouvernements, les agriculteurs et les citoyens qui contribuent à son fonctionnement par l'impôt.



Document 3 : objectifs initiaux de la PAC

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), aussi appelé traité de Rome, est l'un des deux traités fondamentaux des institutions politiques de l'Union européenne avec le traité sur l'Union européenne. Il portait à sa création le 25 mars 1957 le nom de traité instituant la Communauté économique européenne (TCE), jusqu'à la signature du traité sur l'Union européenne le 7 février 1992 qui en modifia son contenu et le renomma en traité instituant la Communauté européenne. Il fut à nouveau modifié en profondeur à la signature du traité de Lisbonne le 13 décembre 2007 et devint le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Voici le premier point de l'article 39 du TCE :

1. La politique agricole commune a pour but :

- a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre,
- b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture,
- c) de stabiliser les marchés,
- d) de garantir la sécurité des approvisionnements,
- e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

Document 4 : retombées positives sur la compétitivité des territoires.

Extrait d'un article de vulgarisation scientifique par Lisa Gauvrit pour l'ONG AGTER.

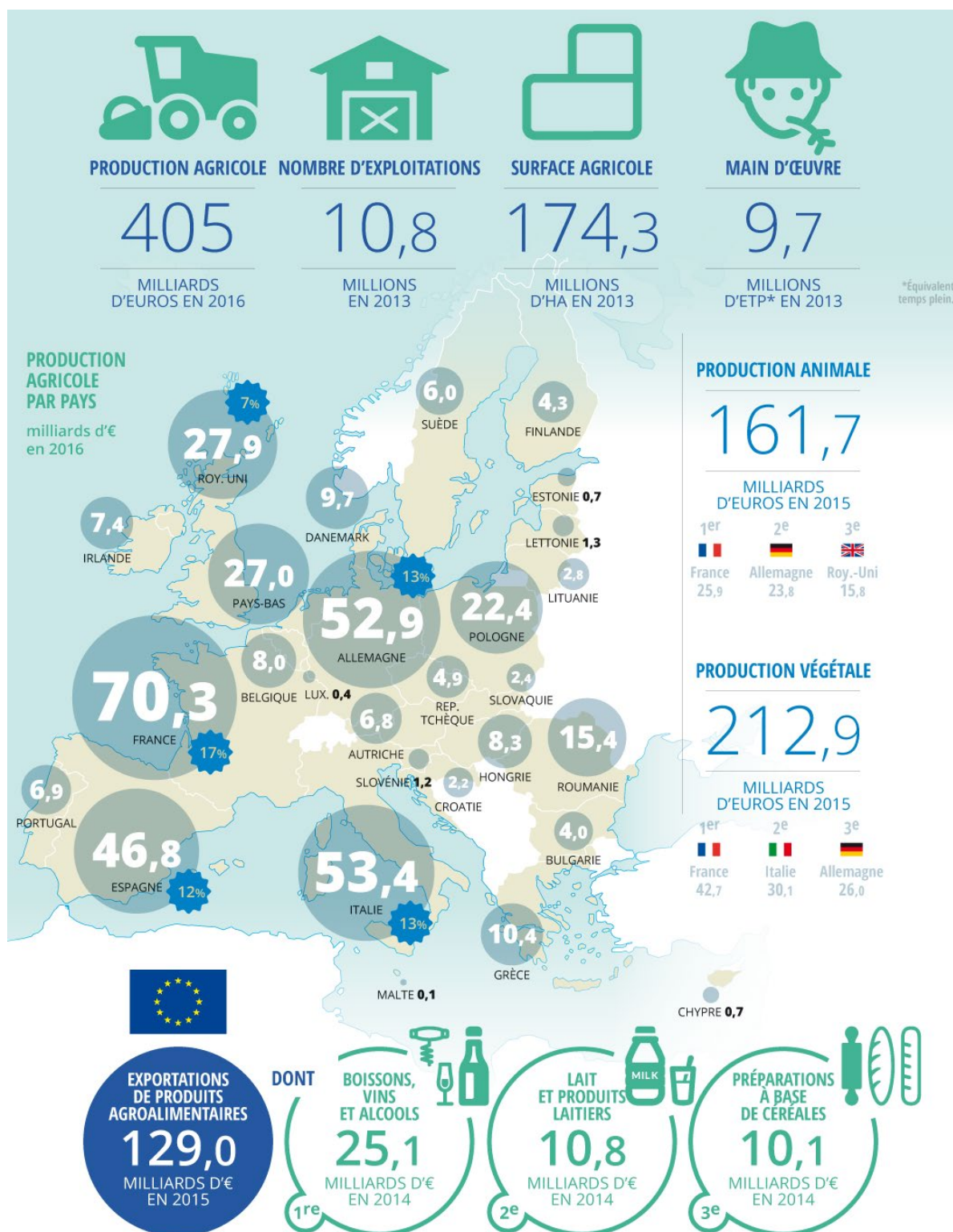
L'agriculture et la ruralité ont connu en France des transformations radicales au cours du 20^{ème} siècle. La première moitié du siècle, profondément marquée par les deux guerres mondiales, se caractérise par une croissance régulière mais limitée de la production agricole, sans changement important dans la structure agraire et les dynamiques rurales depuis la fin du 19^{ème}. C'est cependant durant cette période que se préparent les innovations techniques et sociales qui favoriseront, après la Seconde guerre mondiale et durant toute la seconde moitié du siècle, des bouleversements majeurs de l'agriculture. En soixante ans, on assiste en effet à une métamorphose des structures agraires qui se traduit notamment par la division par cinq du nombre d'actifs agricoles et la multiplication par trois de la taille moyenne des exploitations.

La PAC (1962) constitue un facteur décisif d'évolution en offrant des débouchés, une protection extérieure et des moyens de financement. C'est ainsi une agriculture hautement productive qui se développe et génère une augmentation rapide de la production nationale, aussi bien animale que végétale. Elle est de plus en plus insérée dans les échanges marchands régionaux, nationaux et internationaux et s'appuie sur des investissements croissants au sein des fermes, pour lesquels le recours au crédit est indispensable. La progression rapide de la productivité repose en effet sur un équipement de plus en plus élaboré et coûteux (moto-mécanisation, rationalisation des bâtiments d'élevage, automatisation des méthodes de traite etc.), sur l'amélioration génétique et la généralisation de l'usage d'intrants chimiques.

La sophistication des systèmes de production et la recherche d'économies d'échelle s'accompagnent d'une spécialisation des exploitations puis d'une spécialisation régionale de plus en plus poussées, qui modifient profondément le paysage agricole du pays. Simplification des assolements, agrandissement des parcelles et abattage des haies et talus, recul des pâturages, retournement des prairies et implantation de maïs fourrager, sont autant de témoignages du mouvement d'industrialisation de l'agriculture et de l'élevage et de la division du travail entre systèmes de production qui l'accompagne. C'est dans le même temps une véritable mutation sociale qui s'opère en milieu rural : accès pour les agriculteurs à une certaine parité des revenus avec les autres secteurs, amélioration des conditions de vie et des infrastructures rurales, accès à la retraite, recentrage de la vie de l'exploitation sur la famille nucléaire, pluriactivité des couples d'exploitants, recours de plus en plus rare au salariat permanent etc.

www.agter.org

Document 5 : l'UE première puissance agricole mondiale



Document 6 : conséquences de la PAC / INA

Portraits croisés de paysans : la PAC - 1999

Joseph et Laurent KERLIR sont des producteurs de lait, installés en GAEC, à Ploemeur. Joseph, le père, partira en retraite l'an prochain. Il évoque le rôle que la PAC (Politique Agricole Commune) a joué sur l'agriculture bretonne. Pour lui, elle a permis une modernisation de l'agriculture tout en maintenant des prix fixes. Son fils Laurent, estime que l'agriculture a toujours besoin de l'Europe.

www.ina.fr/video/RN00001265628/portraits-croises-de-paysans-la-pac-video.html

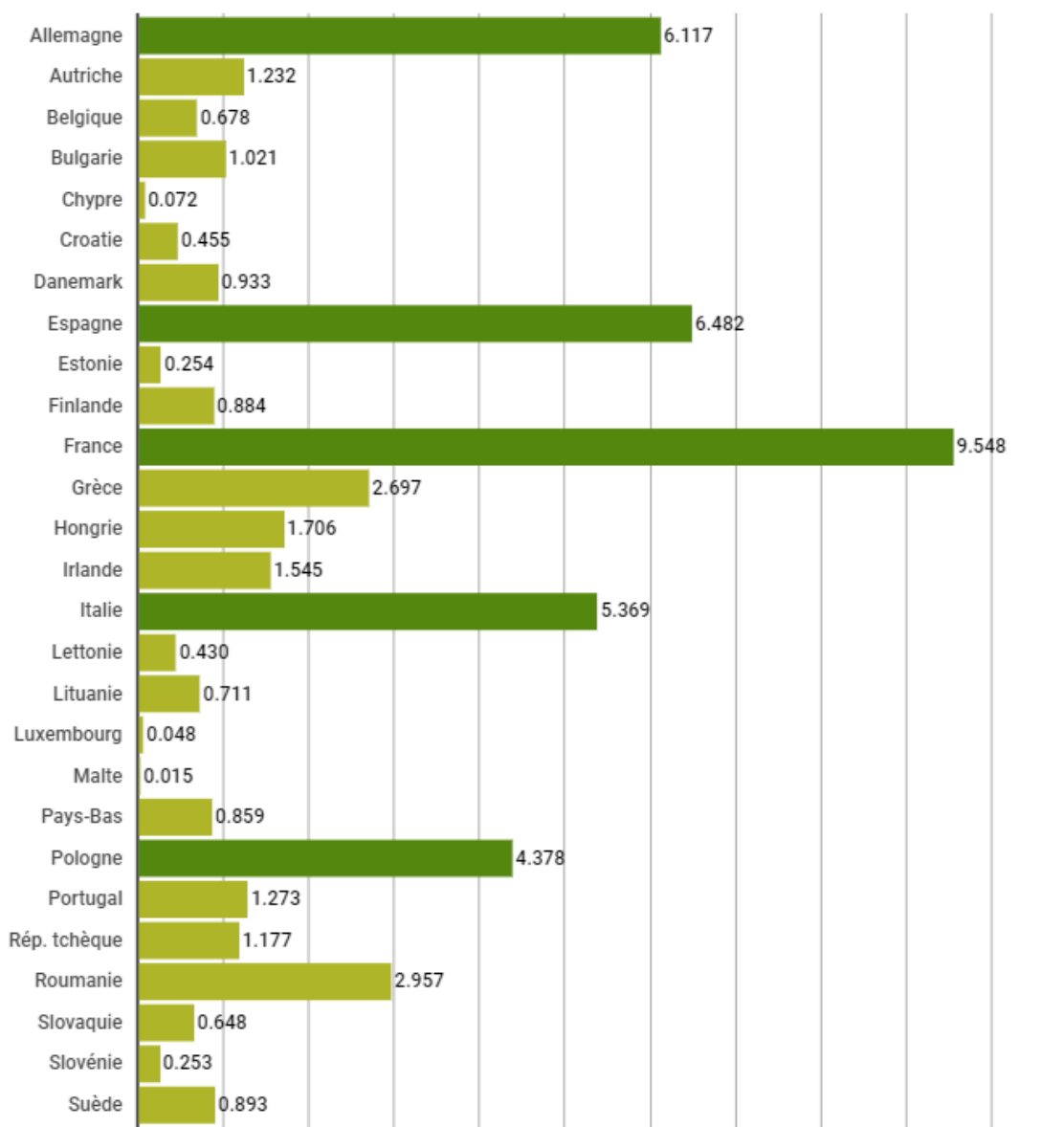
Document 7 : les effets néfastes de la PAC sur les territoires

Extrait de l'article *La PAC, une catastrophe agricole commune*, Stéphane Foucart, Le Monde, 4.01.2020

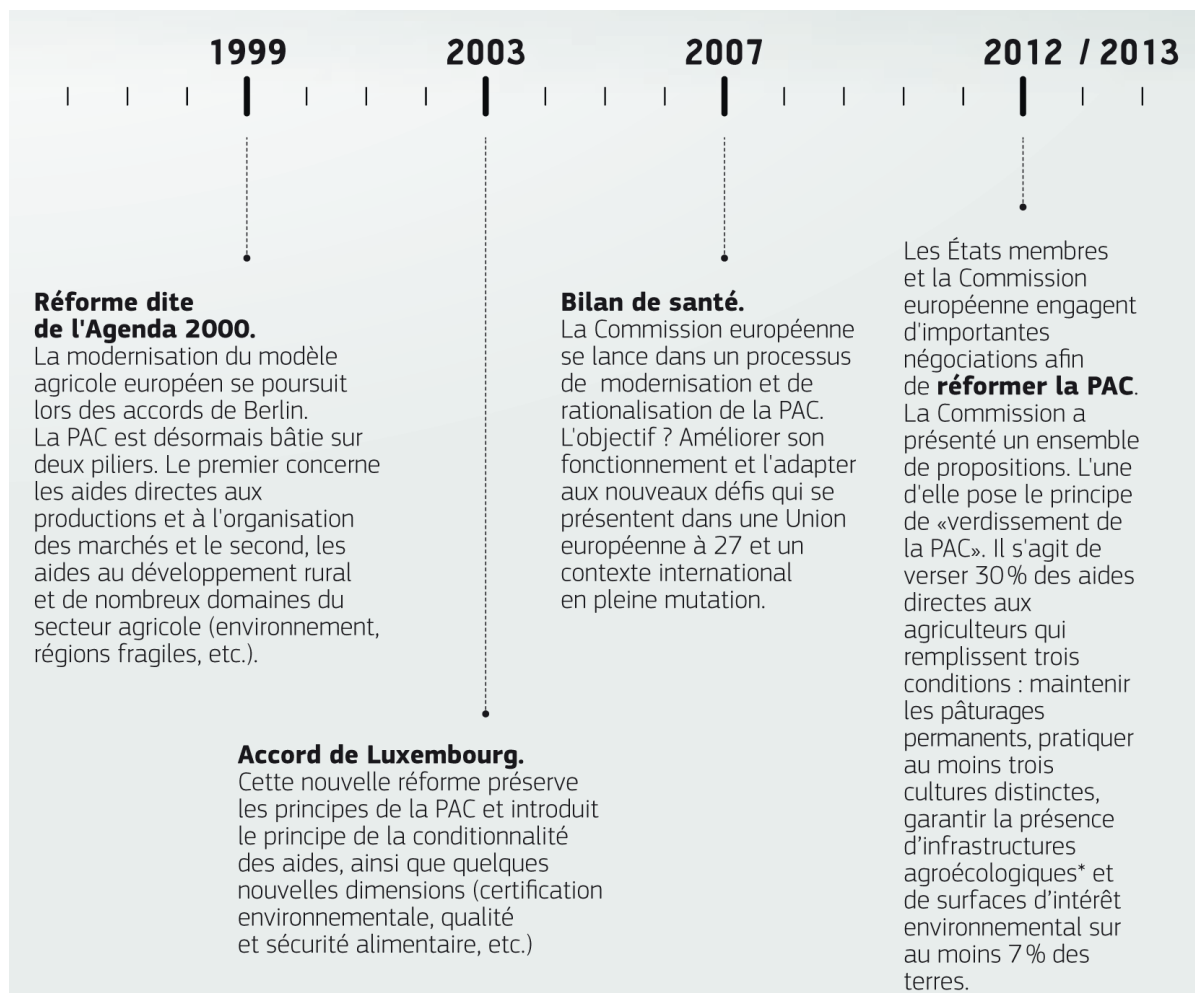
La PAC, c'est d'abord l'un des systèmes de subventions les plus importants au monde, probablement le plus important. En 2018, elle a distribué quelque 60 milliards d'euros aux exploitants des États membres. Le fait que la plus grande part des subventions de la PAC puisse être indexée sur la taille des exploitations, conjugué aux marges de manœuvre dont chaque État membre dispose dans l'attribution des fonds, a favorisé des mécanismes d'annexion ou de captation frauduleuse du foncier agricole. Cela contribue à agrandir la taille des exploitations, donc à favoriser les systèmes agricoles les plus industriels, ceux qui simplifient le plus les paysages, fonctionnent avec le moins d'emplois et le plus d'intrants¹. Le résultat est un bilan environnemental désastreux, en dépit des aides délivrées sur des critères de « verdissement » des pratiques. Les gaz à effet de serre émis par l'agriculture européenne ont augmenté de 5 % au cours de la dernière décennie, tandis que les émissions totales du continent baissaient de plus de 15 %. Les populations d'insectes et d'oiseaux des champs, elles, s'effondrent à un rythme si effréné qu'il en paraît irréel. Quant aux nitrates, issus de l'élevage intensif et du recours excessif aux fertilisants, ils polluent les rivières des grandes régions agricoles.

Document 8 : répartition des aides de la PAC en 2018 (en milliards d'euros)

Aussi célèbre que critiquée, la Politique agricole commune (PAC) fait souvent l'objet de débats passionnés. Mais comment ses aides agricoles sont-elles réparties entre États membres ?



Prévue dans le traité de Rome, la PAC entre en vigueur en 1962. L'article 39 en définit les principaux objectifs :



Document 10 : les futurs objectifs de la PAC pour la période 2021-2027

La PAC étant réformée tous les 7 ans, la future réforme entrera en vigueur fin 2021 avec pour objectifs principaux :

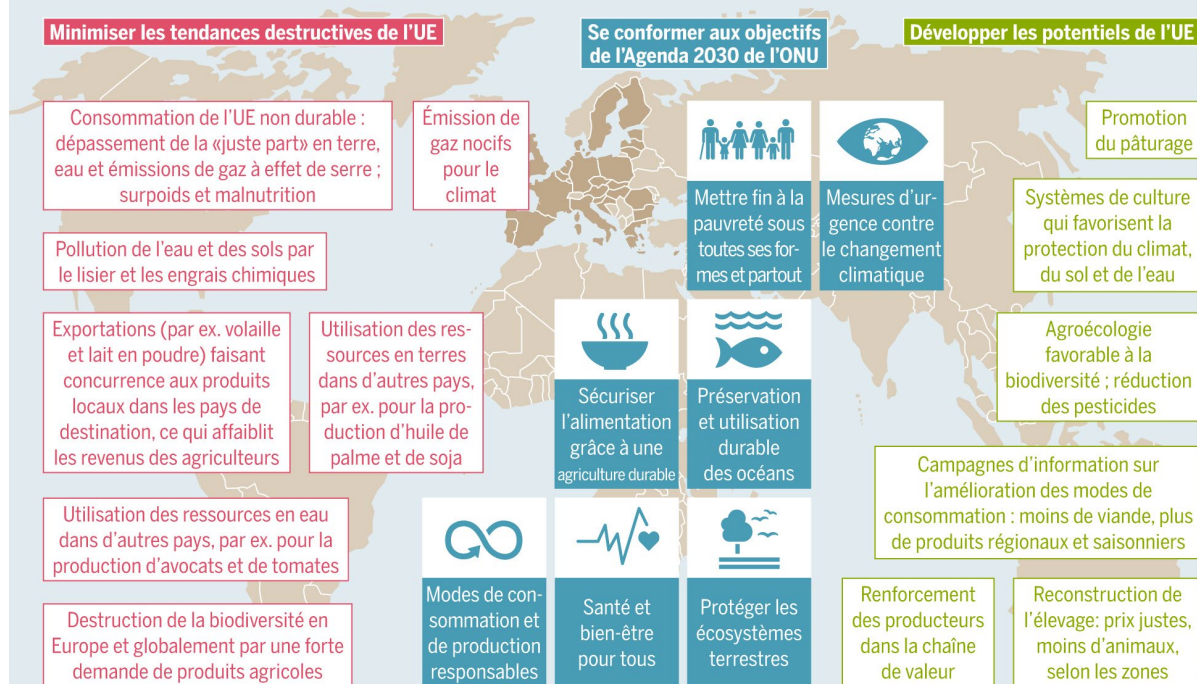


Document 11 : concilier les objectifs mondiaux de développement durable et les politiques de compétitivité de la PAC

L'ATLAS DE LA PAC 2019 publié par la plateforme Pour une autre PAC

PROBLÈMES, TÂCHES, POTENTIELS

Objectifs de développement durable de l'ONU, politique agricole de l'UE ayant des incidences négatives, ainsi que concepts visant à rendre les deux cohérents



A vous de jouer. Les questions suivantes vous permettront d'appréhender quelles sont les politiques de compétitivité mises en place par l'UE dans le cadre de la PAC, et leurs impacts sur les territoires.

1. Quelle a été le facteur déclenchant la mise en place de la PAC ?

2. Quels sont les trois grands axes de développement alors identifiés ?

4. Quels sont les effets bénéfiques de la PAC sur les territoires ?

5. Quel est l'élément déclencheur de la première réforme de la PAC ?

6. Quels autres effets négatifs la PAC a-t-elle entraînée sur les territoires ?

7. Quelles sont les grandes orientations pour le futur de cette politique européenne commune ?

1. Mise en place suite au désastre économique en lien avec la fin de la seconde guerre mondiale, la Politique Agricole Commune est un programme qui vise à sortir de la dépendance alimentaire dans laquelle l'Europe se trouve à cette période. Ce sera le point de départ de la reconstruction future des pays touchés par les conséquences humaines, économiques et sociales de la guerre.
2. Trois grands axes d'action sont alors identifiés : création d'un marché agricole commun, des mesures protectionnistes pour favoriser les états communautaires, ainsi que la mise en place d'une politique solidaire pour redistribuer les aides au pays en ayant le plus besoin.
3. Les objectifs d'autosuffisance alimentaire, de modernisation de l'agriculture et de la création d'un système productivité sont rapidement atteints, ceci dès 1970 pour certains secteurs. Le niveau de vie des agriculteurs augmente et les prix diminuent. On peut donc dire que les débuts de la PAC sont une réussite en rapport avec les objectifs initiaux. Au fil des ans, ce système a dépassé ces objectifs initiaux et fait de l'Union européenne la première puissance agricole mondiale.
4. Alors que les objectifs initiaux sont atteints, les politiques européennes vont choisir de continuer dans cette stratégie de productivisme, par exemple en se tournant vers l'exportation, mais rapidement ce système va entraîner un phénomène de surproduction, mis en lumière dans les médias par le secteur laitier. Cette surproduction va alors entraîner un dérèglement du marché et démontrer les limites de ce système. Ce sera le point de départ de réformes régulières de la PAC.
5. En plus d'un dérèglement du marché, cette politique de développement d'une agriculture intensive et mécanisée à outrance a entraîné de nombreux effets néfastes sur l'environnement, contribuant par exemple à la pollution des eaux et des sols, à l'épuisement des ressources et à la destruction des habitats et de la biodiversité. De plus, la répartition des aides, basée sur un système complexe prenant en compte la taille et la productivité des exploitations, en lien avec la contribution du pays où elle se trouve, crée des inégalités fortes entre les différents territoires européens.
6. La nouvelle PAC se fixe pour objectif principal d'encourager la transition vers une agriculture tournée vers le développement durable (en donnant par exemple la priorité à la qualité et non à la quantité des produits) tout en rééquilibrant le partage des aides pour les territoires.

LES POLITIQUES DE COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

La PAC fait partie d'un [programme de reconstruction](#) plus vaste et mis en place lors du [traité de Rome](#) en 1957, se fixant pour autres objectif de [stabiliser les marchés](#), [assurer un niveau de vie minimum](#) et équitable à l'ensemble des pays concernés et [augmenter à terme la productivité et la compétitivité des territoires](#).

Mais comment définit-on la [compétitivité des territoires](#) ? Cette notion, initialement conçue en l'économie pour définir la capacité d'une entreprise à s'imposer face à ces concurrentes en termes de capital et de travail, a été généralisé dans un contexte de [mondialisation](#) pour les différents territoires.

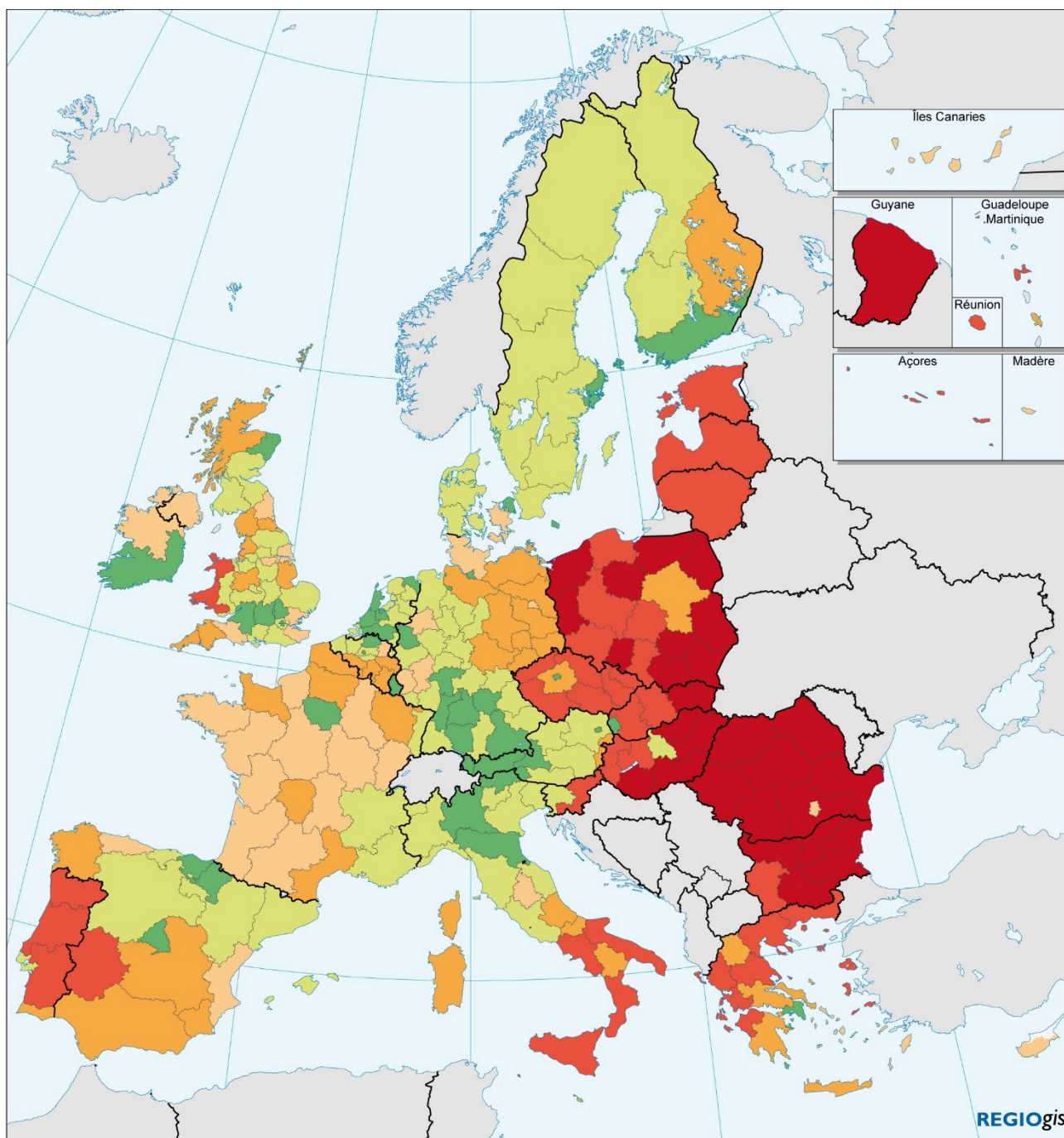
Des mesures concrètes ont été prises suite au traité de Rome pour [favoriser la compétitive des territoires](#), on peut par exemple citer [le marché unique](#) et la création d'une [monnaie commune](#) dans la plupart des Etats membres. Bien que ces leviers aient eu un effet positif sur la compétitivité de l'UE, un constat clair est fait à la [fin du XX^{ème} siècle](#) : l'UE se trouve [en retrait par rapport aux autres grands pôles économiques mondiaux](#), par exemple de part un rythme de croissance inférieur à celui des Etats-Unis et de part un retard dans le développement des activités de recherche et développement. Ce constat a amené les états membres à mettre en place, lors d'un Conseil Européen, la [première stratégie globale de compétitivité](#). Ces objectifs, plus connus sous le nom de « [stratégie de Lisbonne](#) » ont pour but affiché de [stimuler l'économie des différents territoires](#), dans un contexte de mondialisation qui catalyse la nécessité de compétitive. Ces mesures ont été pensées pour cibler en priorité les domaines de la [recherche et l'innovation](#), des [hautes technologies](#), de l'[aéronautique](#) et du [développement durable](#). Ce soutien généralisé mais ciblé au tissu économique est également pensé dans une visée de "[concurrence libre et non faussée](#)".

La stratégie de Lisbonne a été déclinée en une [série d'objectifs](#) :

- une société de l'information pour tous ;
- créer un espace européen de la recherche et de l'innovation ;
- instaurer un climat favorable à la création et au développement d'entreprises novatrices (notamment de PME) ;
- réaliser des réformes économiques pour achever et rendre pleinement opérationnel le marché intérieur (libéralisation des marchés de services, des marchés publics, de l'énergie ...) ;
- disposer de marchés financiers efficaces et intégrés ;
- coordonner les politiques macro-économiques pour assainir les finances publiques ;
- développer l'éducation et la formation tout au long de la vie, favoriser une politique active de l'emploi, moderniser la protection sociale et favoriser l'intégration sociale.

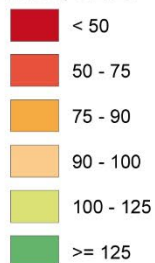
Tout comme nous l'avons vu lors de l'étude de cas sur la PAC, malgré une politique résolument ambitieuse pour hisser la compétitivité de l'UE au niveau de ses grands concurrents mondiaux, [l'absence de garde-fous et leviers pour répartir les retombés de cette stratégie de manière homogènes](#) a entraîné 10 ans après des inégalités pour les différents territoires de l'UE. Des données permettent de visualiser cette tendance, comme par exemple l'analyse du [niveau de richesse](#) (carte 4), le [taux de chômage](#) (carte 5) ou bien l'[indice de compétitivité](#) (carte 6) qui prends en compte l'ensemble des facteurs déterminant le niveau de productivité d'une économie.

Découvrons donc les cartes du *Cinquième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale : investir dans l'avenir* / Commission européenne (novembre 2010).



PIB par habitant (SPA), 2007

Indice, UE-27 = 100

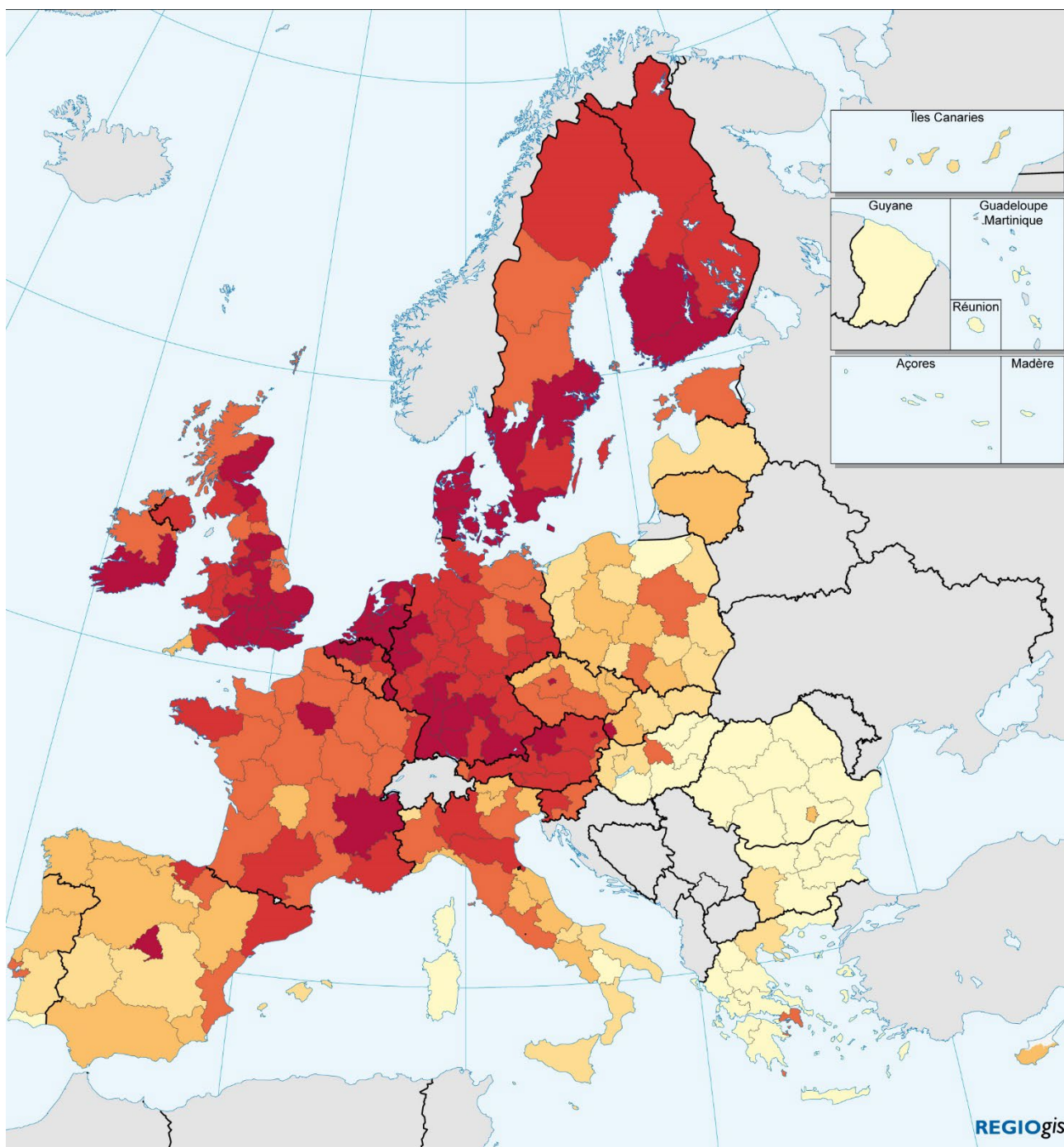


Source: Eurostat

0 500 Km

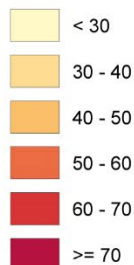
© EuroGeographics Association pour les limites administratives

Carte 4. Cinquième rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale : « Investir dans l'avenir de l'Europe ».



Indice de compétitivité, 2010

Indice – Les valeurs s'échelonnent de 0 (faible) à 100 (élevée)

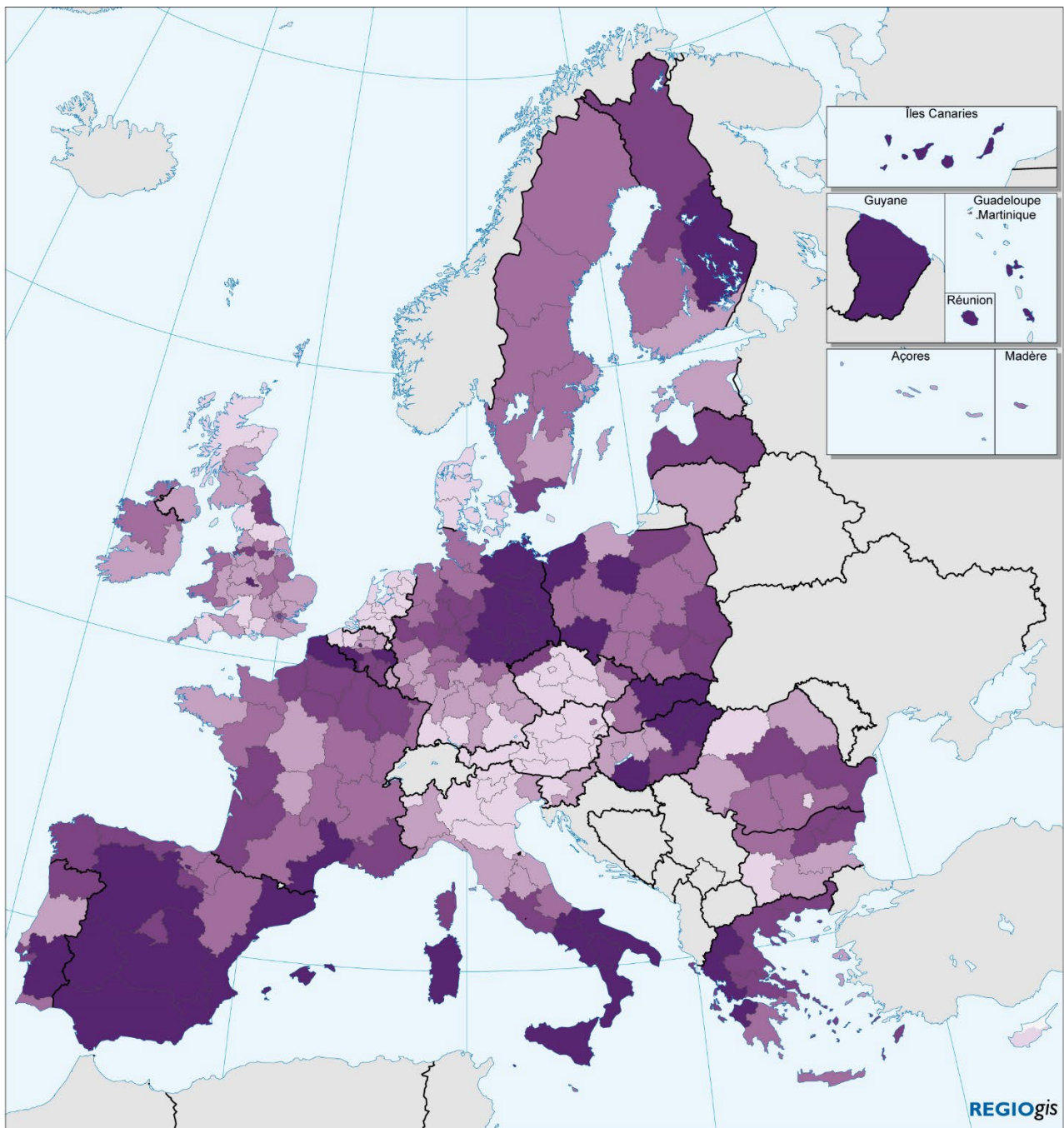


UE-27 = 55
Sources: CCR et DG REGIO

0 500 Km

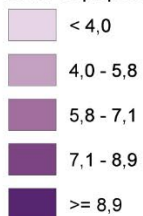
© EuroGeographics Association pour les limites administratives

Carte 5. Cinquième rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale : « Investir dans l'avenir de l'Europe ».



Taux de chômage, 2008

% de la population active



UE-27 = 7
Source: Eurostat

0 500 Km

© EuroGeographics Association pour les limites administratives

Carte 6. Cinquième rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale : « Investir dans l'avenir de l'Europe ».



1. L'étude de ces trois cartes permet de dégager un axe de compétitivité principal allant de Londres au nord de l'Italie en passant par le Benelux. Un deuxième axe peut être identifié depuis le sud de la Finlande, en passant par la Suède et le Danemark pour rejoindre le premier axe. Le reste de l'Europe apparaît en périphérie, notamment les pays d'Europe centrale et orientale, le Portugal, une partie de l'Espagne, de l'Italie, de la Grèce ou encore de l'Irlande.
2. La capitale des différents pays présente presque toujours le meilleur indice de compétitivité, alors que les régions ultrapériphériques affichent un indice plus faible. De manière générale on peut noter que les facteurs de compétitivité sont répartis de manière homogène pour les états qui ont le plus fort indice de compétitivité, alors que les disparités sont plus marquées pour les autres.

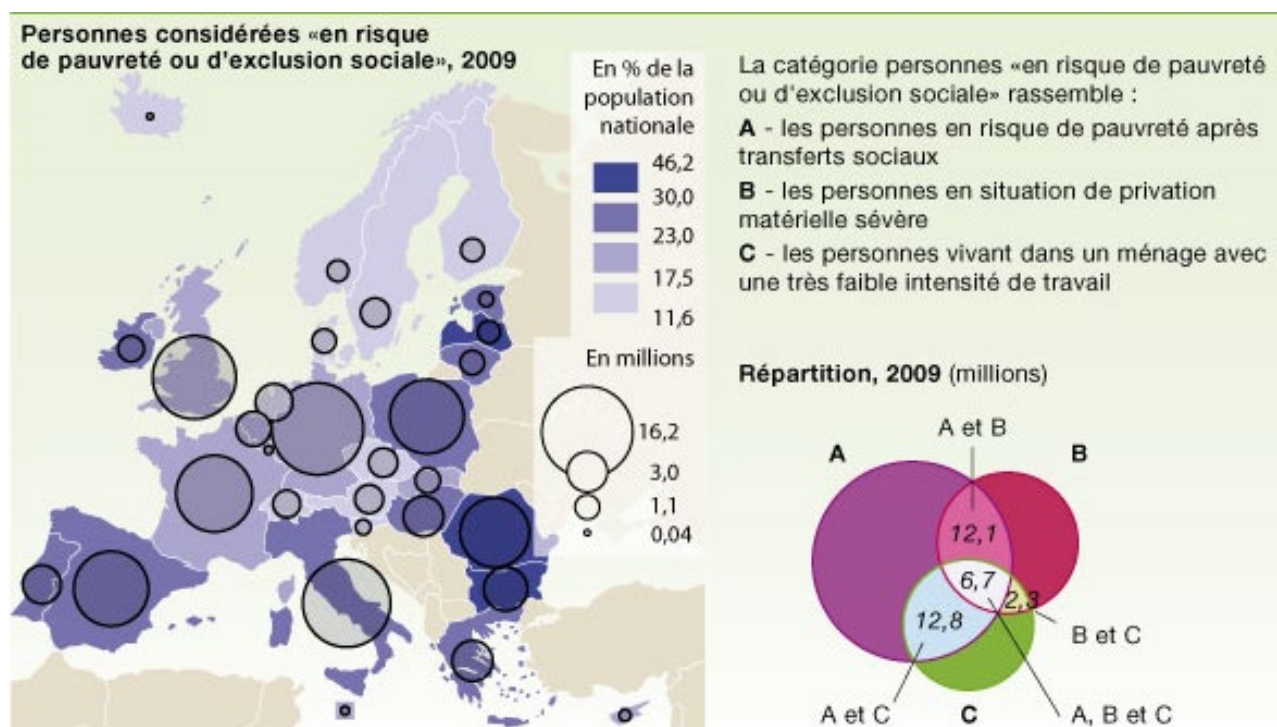
Le constat de ces disparités a eu pour conséquence la mise en place de politiques en faveur de la cohésion des territoires.



LES POLITIQUES EUROPÉENNES ENTRE COMPÉTITIVITÉ ET COHÉSION DES TERRITOIRES

Les politiques de cohésion des territoires

Comme nous l'avons vu dans le point précédent, des disparités socio-économiques importantes sont observées d'un Etat membre à l'autre, mais s'observent également à l'échelle des régions d'un même Etat. Ceci induit mécaniquement des **inégalités de répartition des risques de pauvreté et d'exclusion sociale** dans l'UE.

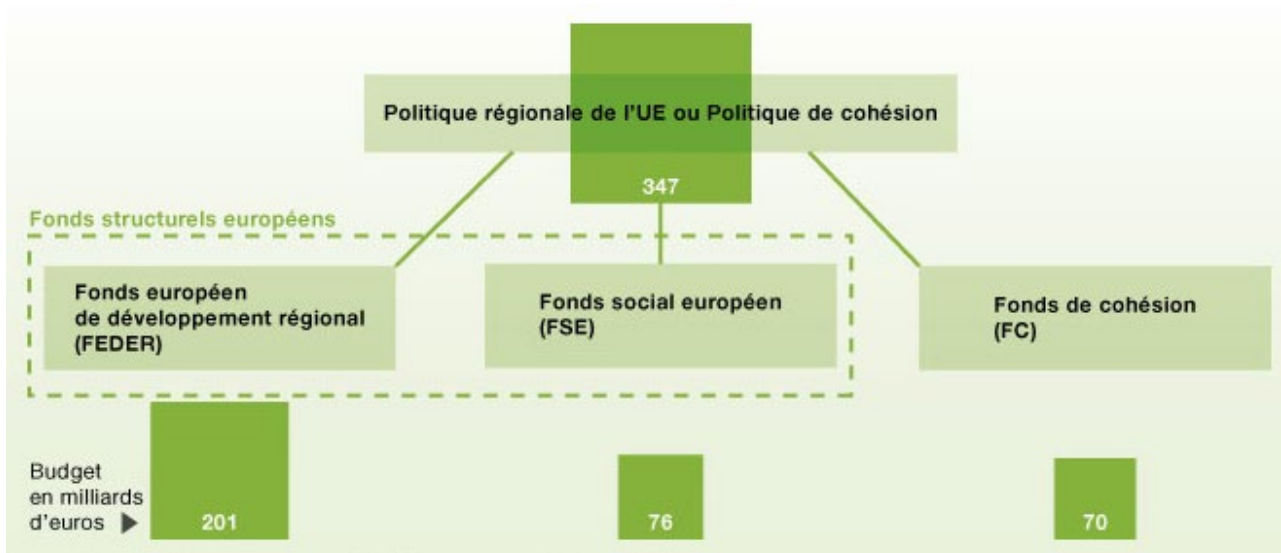


Carte 7. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE, 2009

Suite à ce constat, le **traité de Lisbonne (2007)** a fait de la **cohésion territoriale** un objectif déclaré de l'Union européenne à partir de 2009.

Qu'entend-on par politique de cohésion ? Ce terme regroupe un ensemble de politiques de solidarité au niveau Européen ayant pour but de réduire les inégalités économiques et sociales entre les différents territoires de l'UE. Ces mesures œuvrent en faveur d'un **développement régional** plus équilibré et plus durable.

Cette stratégie, qui constitue le 2e poste budgétaire de la politique communautaire est basée sur **trois fonds de financement** :



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

A partir de recherches personnelles, décrivez en une phrase les objectifs de chacun des trois fonds structurels européens.

Zone de réponse avec des lignes pointillées pour écrire les objectifs des trois fonds structurels européens.

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) soutient le développement équilibré dans les différentes régions de l'Union.

Le Fonds social européen (FSE) finance les projets liés à la question de l'emploi et favorise les investissements dans le capital humain que sont les travailleurs, les jeunes et les demandeurs d'emploi.

Le Fonds social européen (FSE) a pour but de soutenir les projets dans le domaine des transports, un vecteur important de la cohésion des territoires à l'échelle de l'UE, ainsi que les projets en lien avec la protection de l'environnement.

Comment sont répartis ces fonds entre les différents états membres ? Ces fonds sont redistribués dans l'ensemble des territoires mais la priorité est donnée aux états dont le PIB est inférieur à 75% de la moyenne à l'échelle de l'ensemble des états membres. Ces états se voient allouer plus de 50% des fonds, le reste étant partagé entre les autres bénéficiaires en fonction également de leur PIB.

Libre ensuite à chaque état de répartir ces financements pour des thématiques nationales ou bien pour le financement de programmes régionaux ciblés.

FOCUS SUR LE FEDER

Le Fonds européen de développement régional (FEDER) vise à renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux. Ce fond intervient sur 4 thématiques dont vous retrouverez le détail dans l'infographie ci-dessous proposée par le Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.



1.
Renforcer la recherche,
le développement
technologique et l'innovation
1,5 milliard d'€ *



2.
Améliorer l'accès aux
technologies de l'information
et de la communication (TIC),
leur utilisation et leur qualité
1 milliard d'€ *

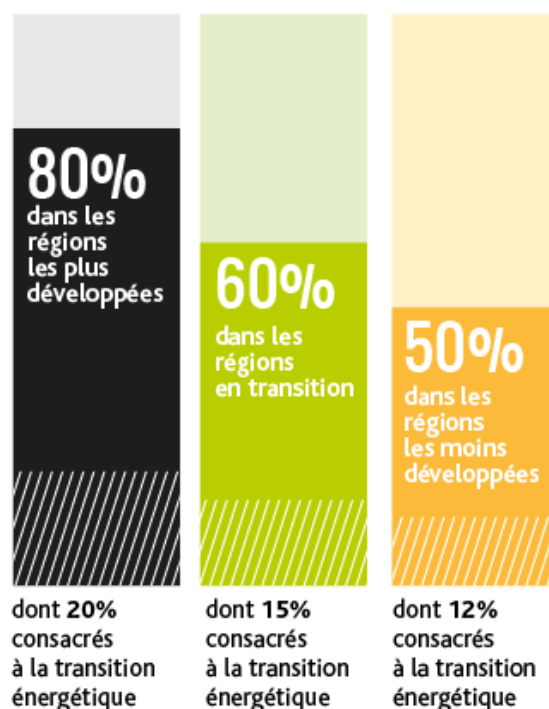


3.
Renforcer la compétitivité
des PME
1,6 milliard d'€ *



4.
Soutenir la transition vers
une économie à faibles
émissions de CO² dans tous
les secteurs
1,7 milliard d'€ *

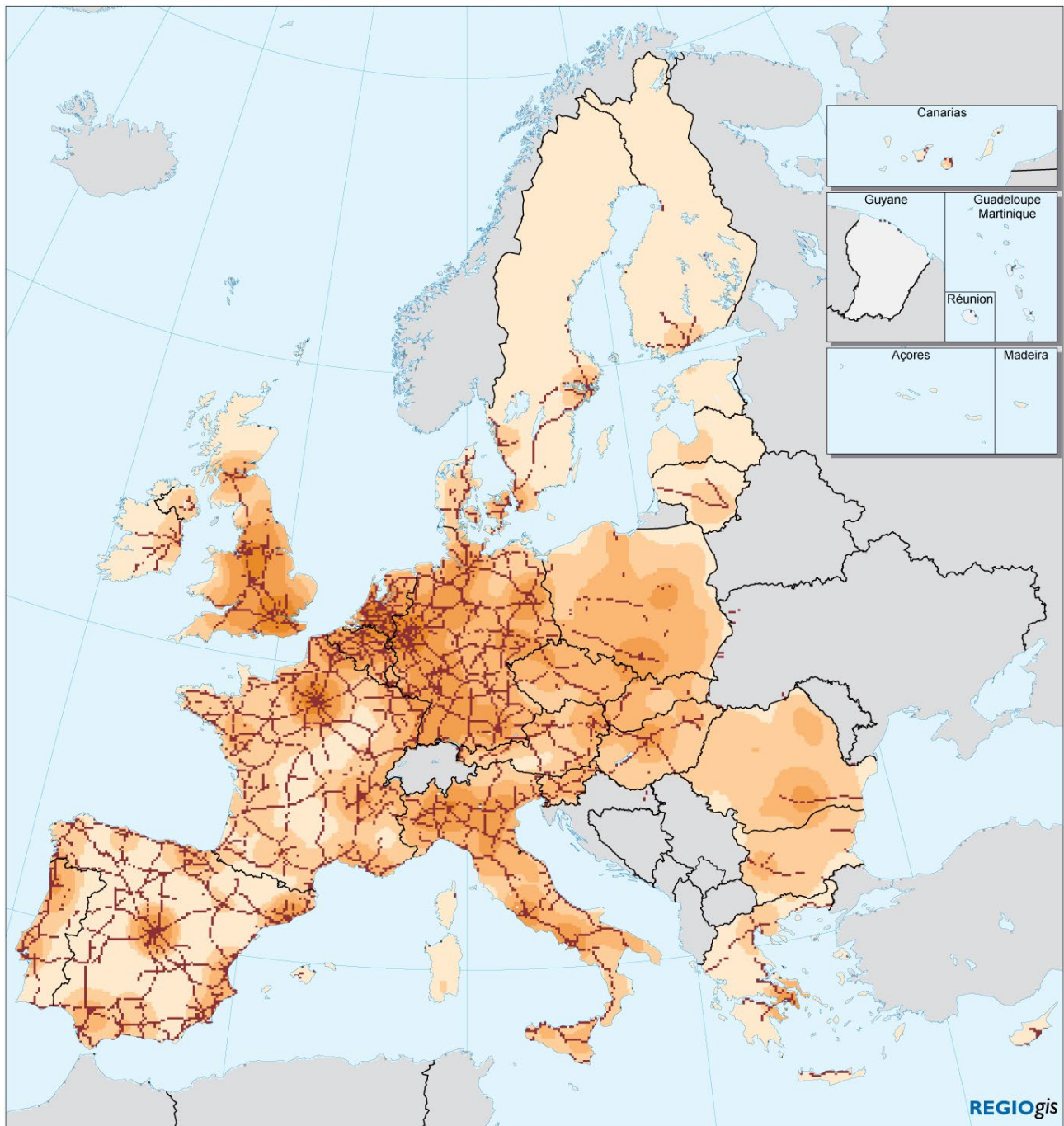
à hauteur de :



LES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX RÉSEAUX DE TRANSPORTS PERFORMANTS

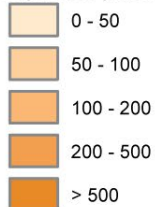
Un système de réseaux performants, c'est-à-dire des infrastructures permettant la mobilité des biens et/ou des personnes par tout type de transport (ferroviaire, routier, aérien, maritime ou fluvial) est un facteur déterminant pour l'intégration d'un territoire à la dynamique économique et sociale de son pays et donc de l'UE. L'observation de ces réseaux peuvent révéler des inégalités de répartition sur le territoire, que ce soit en termes de maillage (par exemple avec la répartition des autoroutes et l'accès au transport aérien) ou bien de performance (par exemple avec la vitesse du réseau ferroviaire)

Retrouvez dans les cartes ci-dessous la **répartition des autoroutes** (carte 8), **trains de voyageurs** (carte 9) et **réseau aériens** (carte 10).



1.34 Réseau autoroutier par rapport à la population potentielle

Population potentielle



Autoroutes



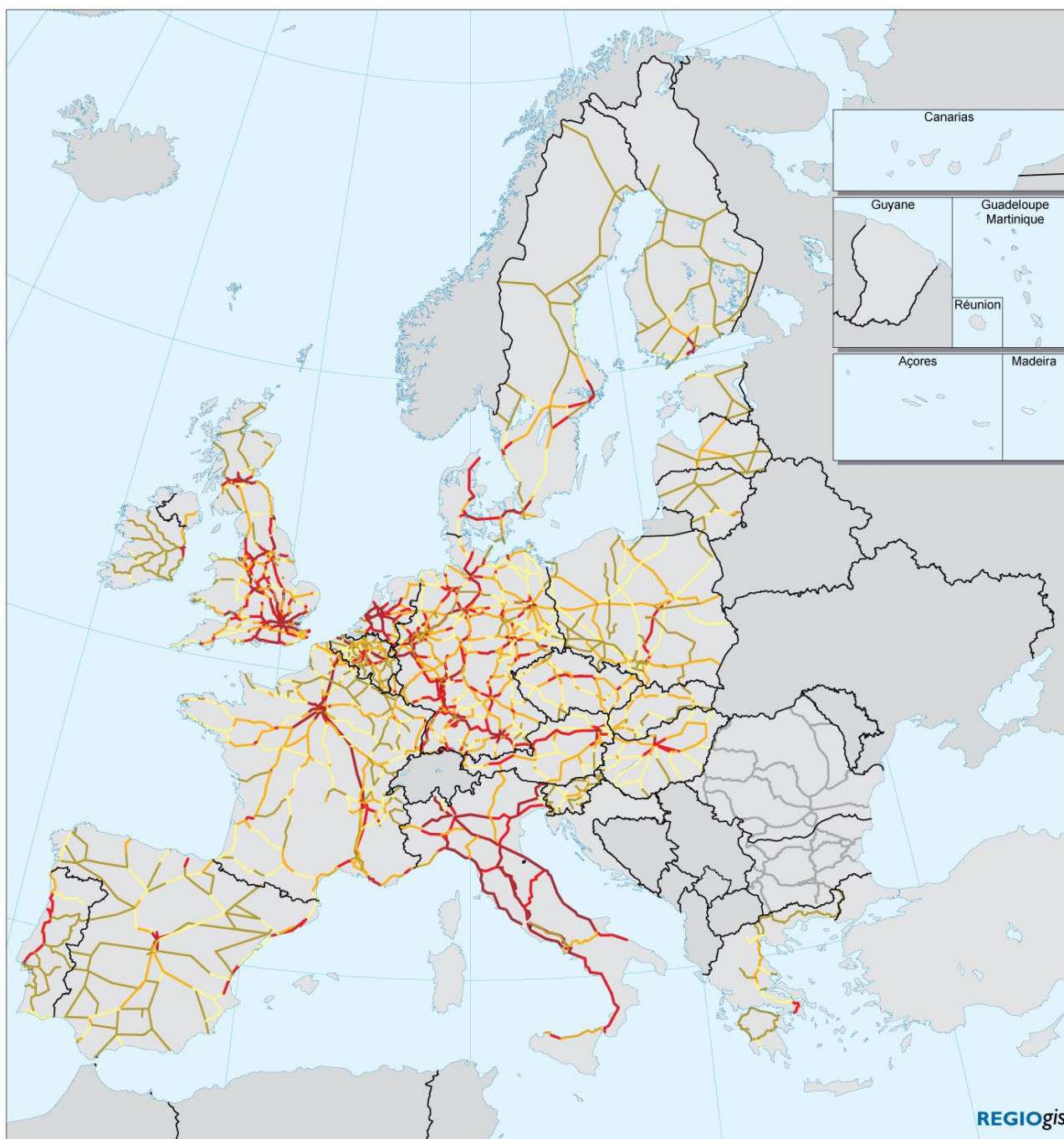
UE-27 = 100

Source: EuroGeographics, Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS

0 500 Km

© EuroGeographics Association pour les limites administratives

Carte 8. Cinquième rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale : « Investir dans l'avenir de l'Europe ».



1.35 Trains de voyageurs sur le réseau ferré RTE-T, 2005

Nombre moyen de trains par jour

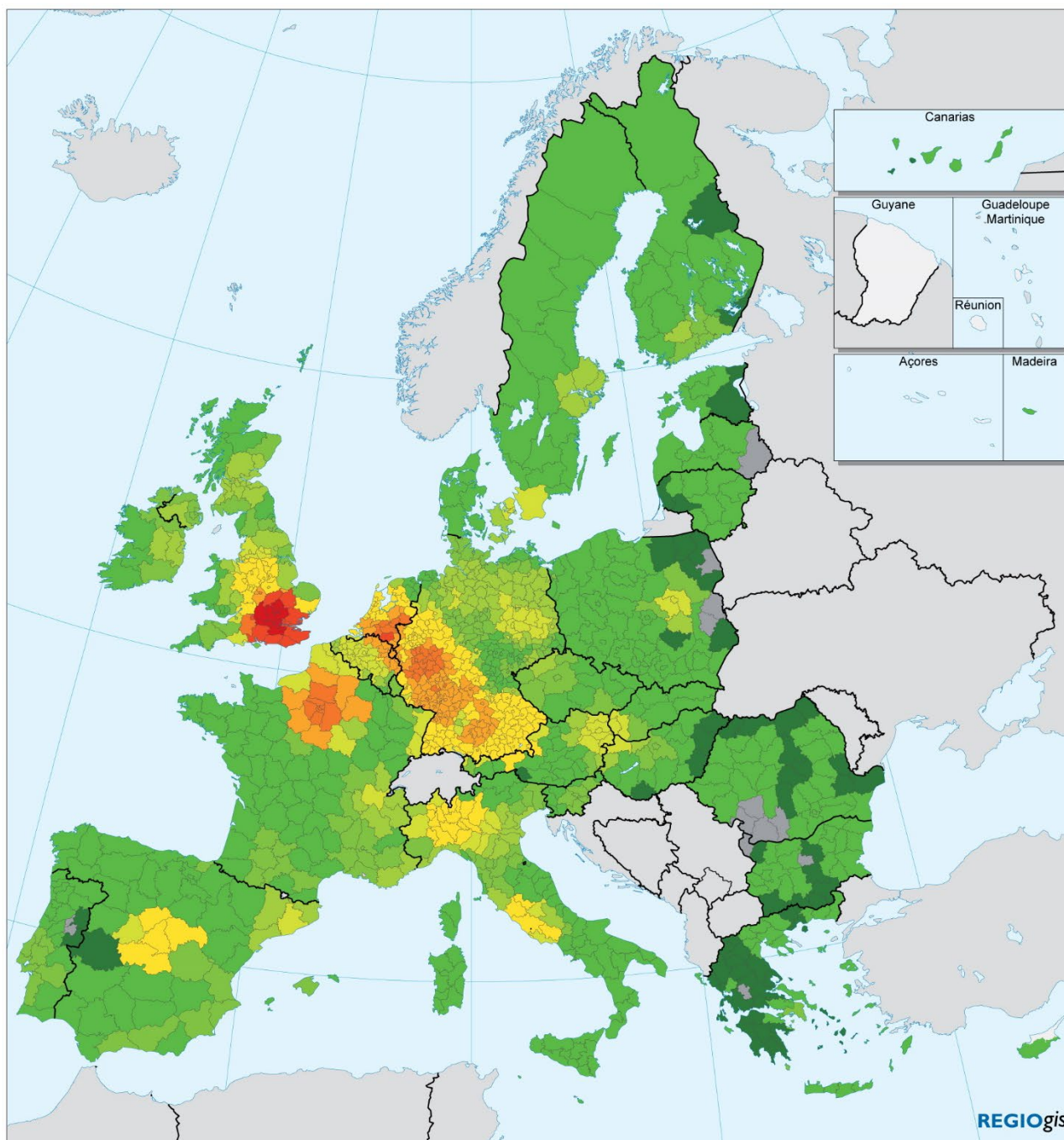
- < 25
- 26 - 50
- 51 - 100
- 101 - 150
- > 150
- Pas de données

Sources: Eurostat, EuroGeographics, REGIO-GIS

0 500 Km

© EuroGeographics Association pour les limites administratives

Carte 9. Cinquième rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale : « Investir dans l'avenir de l'Europe ».



1.38 Accessibilité des vols passagers, 2008

Nombre de vols passagers par jour

■ temps de parcours jusqu'à l'aéroport le plus proche > 90min

■ 0 - 10

■ 10 - 250

■ 250 - 500

■ 500 - 750

■ 750 - 1000

■ 1000 - 1500

■ 1500 - 2000

■ 2000 - 2500

■ 2500 - 3000

■ > 3000

■ Pas de données

Moyenne du nombre de vols pondéré par la population

Sources: Eurostat, EuroGeographics, CCR, EFSG, REGIO-GIS

0 500 Km

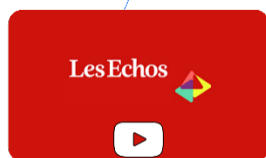
© EuroGeographics Association pour les limites administratives

Carte 10. Cinquième rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale : « Investir dans l'avenir de l'Europe ».



Il apparaît tout d'abord que de manière générale la répartition des réseaux de transport est très inégales au sein des différents territoires de l'UE, et on retrouve une similitude dans ces disparités pour les trois types de transport étudiés. Le réseau autoroutier est très dense dans la zone Benelux, également fourni en Angleterre, France et Espagne alors que quasi inexistant dans les régions orientales. Ces différences se retrouvent également au niveau des régions des différents états membres qui affichent des densités autoroutières inégales, principalement concentrés autour des capitales. L'exemple de l'île de France étant le plus significatif. Ces disparités sont certes moins marquées pour le réseau ferré mais on retrouve la même tendance avec un axe majeur allant de l'Angleterre jusqu'au nord de l'Italie en passant par le Benelux. L'activité aérienne est essentiellement concentrée dans la zone Benelux et au niveau des capitales anglaises et françaises. Prises ensemble, ces distributions se superposent avec l'axe de compétitivité principal que nous avons décrit dans le point précédent et qui va de Londres au nord de l'Italie en passant par le Benelux. Cette analyse permet donc d'établir un lien fort entre réseau de transport et compétitivité des territoires.

A partir de ce constat, des politiques soutenues en partie par les **fonds de cohésion** ont été mises en œuvre pour lutter contre les disparités et **rééquilibrer les réseaux de transport** entre les différents **états membres de l'UE** mais également au sein des différentes **régions**. C'est le **Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)** qui finance, conjointement à d'autres financement européen, le **développement et la modernisation des infrastructures** qu'elles soient routières, aériennes, ferroviaires ou bien maritimes. Ces financements sont particulièrement orientés vers des **projets transfrontaliers** qui apparaissent comme le levier le plus significatif dans **cette politique de cohésion des territoires de l'UE centrée sur les transports**. Ces projets touchent toutes les catégories de transport, avec par exemple des actions pour un **système ferroviaire unifié et interopérable** (ceci pour réduire les temps de transport et augmenter la sécurité des passages), **l'intégration des états baltes au réseau ferroviaire européen** et la **modernisation des infrastructures portuaires européennes**. Ces financements vont de pair avec la **stratégie de développement durable** mis en place par l'UE, en favorisant par exemple le passage au **carburant vert** ou en favorisant **les moyens de transport les moins impactant sur l'environnement**.



POUR ALLER PLUS LOIN

Les projets fous du rail dans le Nord de l'Europe sur la chaîne YouTube des Echos

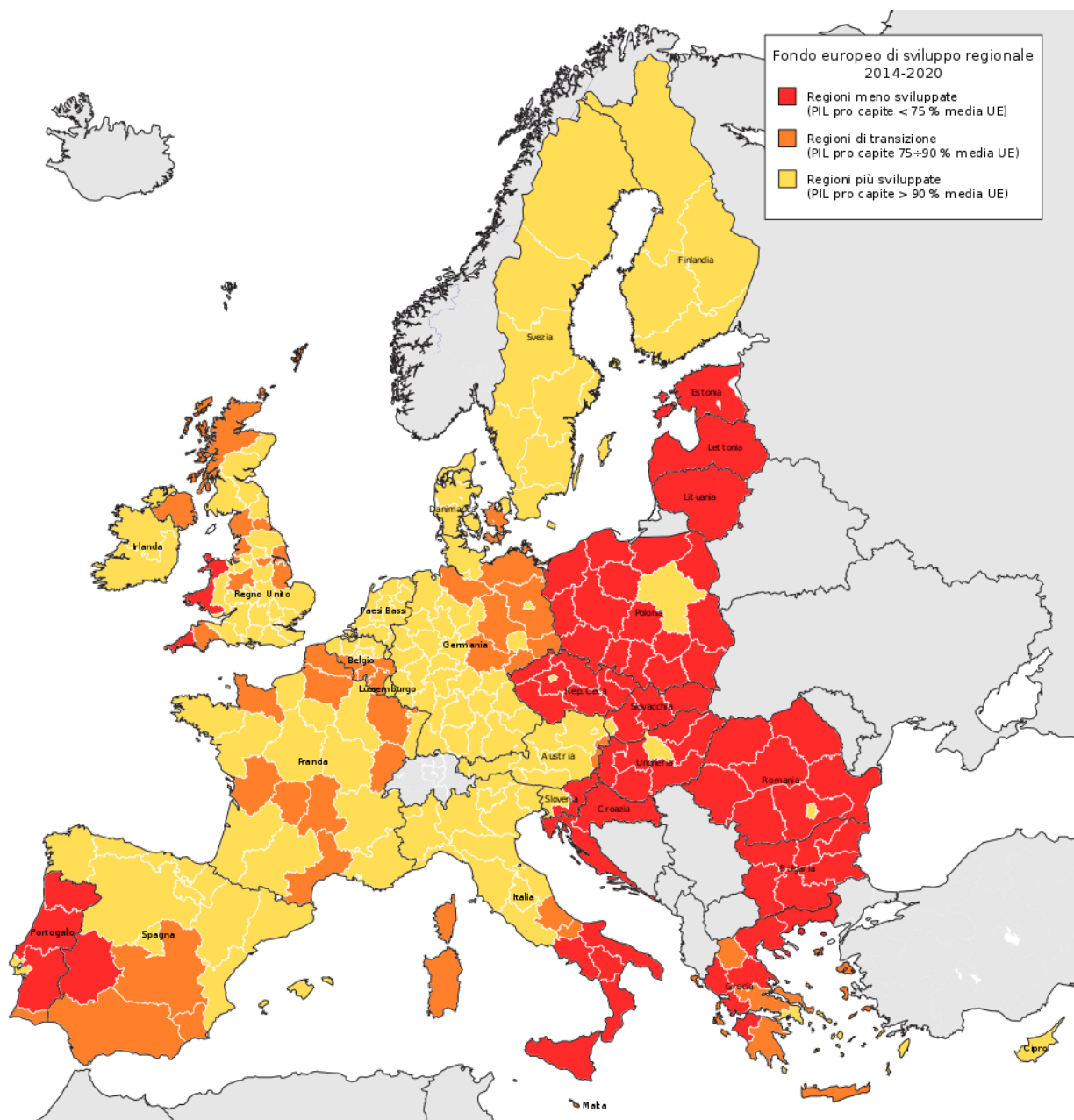
Une ligne de 950 kilomètres entre Varsovie et Tallinn, un tunnel de 102 kilomètres entre Tallinn et Helsinki, et le prolongement d'une ligne finlandaise jusqu'à... l'océan Arctique, l'Europe s'enflamme autour d'une nouvelle route du froid.

https://youtu.be/0OqJi7_K_mw

Quel bilan pour ces politiques de cohésion des territoires ? Nous nous intéresserons ici à la période allant de la mise en place de ces politiques jusqu'en 2012. On peut tout d'abord citer les réussites suivantes :

- Augmentation du PIB par habitant dans les régions les moins développées.
- Création de 600 000 emplois, dont un tiers au moins dans des petites et moyennes entreprises (PME).
- 25 000 km de routes et 1 800 km de voies ferrées ont été construits ou remis à neuf afin de contribuer à l'efficacité du réseau transeuropéen de transport.
- 200 000 PME ont bénéficié d'une aide financière directe, et la politique de cohésion a favorisé le lancement de 77 800 jeunes entreprises.
- Plus de 60 000 projets de recherche ont été soutenus entre 2007 et 2012.
- 1,9 million de personnes supplémentaires sont désormais connectées au haut débit.

Cependant, ces projets et financement **n'ont pas suffi à gommer les fortes disparités existantes** lors du lancement initial de ce programme de cohésion des territoires, comme en témoigne cette carte montrant la nouvelle distribution de l'éligibilité pour ces fonds structurels pour la période 2014-2020.



Carte 11. Régions éligibles au Fonds européen de développement régional entre 2014 et 2020.

Les **nouveaux objectifs** sont ainsi proches de ceux mis en place initialement, à savoir :

- Financement pour l'innovation, la numérisation, la transformation économique et le soutien aux petites et moyennes entreprises.
- Une Europe plus verte et à faible émission de carbone (en mettant en œuvre l'accord de Paris et en investissant dans la transition énergétique, les sources d'énergie renouvelables et la lutte contre le changement climatique).
- Financement des infrastructures de transports stratégiques et des réseaux numériques.
- Priorité aux droits sociaux et soutien à un emploi de qualité, à l'éducation, au développement des compétences, à l'inclusion sociale, ainsi qu'à l'égalité d'accès aux soins de santé.
- Soutien aux stratégies de développement à l'échelle locale et au développement urbain durable dans toute l'UE.



ÉTUDE DE CAS

La question spécifique sur la France, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Document 1 : les territoires transfrontaliers de l'Union européenne

Extrait de la brochure *Les territoires transfrontaliers - La fabrique de l'Europe* de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)

Au niveau européen, les territoires transfrontaliers constituent de vrais laboratoires de la construction européenne, mettant en pratique ses aspects fondamentaux tels que la liberté de circulation, la citoyenneté européenne, la cohésion économique, sociale et territoriale. Dans le cadre de la politique de cohésion (objectif de coopération territoriale), les institutions européennes favorisent l'intégration transfrontalière en créant des outils juridiques adaptés, en finançant des projets qui répondent aux besoins des espaces transfrontaliers et enfin en favorisant les réseaux d'échanges sur la question des frontières. Mais malgré leur position emblématique, ces territoires ne sont toujours pas suffisamment pris en compte dans les politiques publiques européennes.

LES FAITS TRANSFRONTALIERS

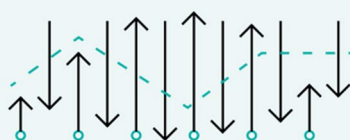
**LES TERRITOIRES
TRANSFRONTALIERS
REPRÉSENTENT**



40%

du territoire de
l'Union européenne.

Plus d'1 Européen sur 3 vit
dans un espace frontalier.



2 MILLIONS

de travailleurs frontaliers dans l'UE
dont plus de 20 % vivant en France.*

20 000 KM

DE FRONTIÈRES TERRESTRES INTERNES À L'UE.

37

agglomérations
transfrontalières
en Europe.



dont
11
aux frontières
françaises

Document 2 : histoire et fonctionnement de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Un article du site EuroDistrict.eu

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau : un territoire de projets, de rencontres et d'échanges !

Un territoire de coopération transfrontalière

L'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est une collectivité territoriale, c'est-à-dire un groupement de communes françaises et allemandes des deux côtés du Rhin. L'Eurodistrict englobe les 61 communes de l'Eurométropole de Strasbourg et du Canton d'Erstein ainsi que les 51 communes de l'Ortenaukreis, ce qui représente 940 000 habitants.

Juridiquement, l'Eurodistrict est un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) : « Les GECT sont des entités juridiques créées pour faciliter la coopération transfrontalière, transnationale ou interrégionale au sein de l'Union européenne (UE). Ils permettent également aux autorités régionales et locales (ainsi qu'aux autorités nationales dans les pays plus petits ou centralisés) et à d'autres entreprises publiques de différents États membres de créer des groupements avec une personnalité juridique afin de fournir des services communs. »

Objectifs

En tant que « petite Europe » à l'échelle locale, le but de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est de :

- favoriser les échanges entre ses communes membres de part et d'autre du Rhin afin de créer un territoire d'intégration transfrontalière au sein de l'Union européenne - un véritable « territoire européen pilote »
- expérimenter de nouvelles formes de coopération transfrontalières basées sur des décisions communes
- améliorer et faciliter le quotidien transfrontalier de ses citoyens notamment dans des thématiques qui ne s'arrêtent pas aux frontières nationales tels que la mobilité, l'environnement, l'économie ...
- renforcer l'échange entre les acteurs de la société civile de part et d'autre du Rhin

La participation des citoyens et des associations du territoire permet de construire un programme d'actions partagé par l'ensemble de la population des deux rives du Rhin.

Mise en œuvre de projets et d'activités

- Réalisation de projets propres pour améliorer le quotidien des citoyens suivant 13 thématiques, p.ex. Bus Eurodistrict entre Erstein et Lahr, Coffee to go nochemol, Vélo Gourmand etc.
- Promotion du territoire : l'Eurodistrict est présent aux côtés de ses membres et de ses partenaires (villes, agences de développement) lors des foires et des salons internationaux.
- Lobbying politique auprès des autorités régionales, nationales et européennes pour l'amélioration de la coopération transfrontalière et l'équilibre territorial sur les deux rives du Rhin (notamment la mobilité, l'environnement, le bilinguisme, la santé et l'économie) en tenant compte des spécificités frontalières du territoire.

Document 3 : carte de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Un article du site EuroDistrict.eu



Document 4 : le marché de l'emploi dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

Afin de rééquilibrer le marché de l'emploi dans l'Eurodistrict de Strasbourg-Ortenau (chômage côté français, manque de main-d'œuvre côté allemand) le projet « emploi 360° » a été mis en place par les différents acteurs locaux de promotion de l'emploi, que ce soit du côté français ou bien allemand.

Un article et 2 vidéos à consulter ici :

www.interreg-rhin-sup.eu/projet/emploi-360-eurodistrict-strasbourg-ortenu-un-marche-de-lemploi-ouvert-a-360

Document 5 : la mobilité transfrontalière dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau



Faciliter la mobilité transfrontalière pour ses habitants est un objectif important de l'Eurodistrict. Déjà lors du premier rendez-vous élus-citoyens de l'Eurodistrict, les participants ont exprimé leur souhait d'une amélioration du transport public de proximité. La prolongation de la ligne D du tramway strasbourgeois jusqu'à Kehl figure parmi les projets les plus importants dans le domaine de la mobilité transfrontalière. La première étape (jusqu'à la gare de Kehl) a été réalisée en avril 2017. D'ici fin 2018, le tram ira jusqu'à la mairie de Kehl. L'extension est accompagnée d'une signalisation et d'informations bilingues pour les habitants. L'Eurodistrict participe à la mise en œuvre du projet incluant les deux langues et ainsi permettant à tous les habitants de l'Eurodistrict de circuler de manière autonome de l'autre côté de la frontière. L'autre grand projet emblématique est la ligne de bus entre Erstein et Lahr que l'Eurodistrict a mis en place en avril 2017 pour les travailleurs transfrontaliers. Plus largement, l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau s'attache à rendre le territoire attractif et accessible, ce qui passe nécessairement par des infrastructures de transport adaptées aux besoins des citoyens, que ce soit pour se rendre à leur travail ou pour leurs loisirs, afin que la frontière ne soit plus un obstacle au quotidien. L'Eurodistrict a commandité une étude destinée à améliorer l'accessibilité du territoire et l'interconnexion entre les réseaux de transport public français et allemand, notamment dans le cadre de l'arrivée du tram strasbourgeois à Kehl. L'étude peut être téléchargée sur ce site et le groupe d'experts de l'Eurodistrict travaille actuellement sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude.

Document 6 : les flux touristiques dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau

L'agenda culturel de l'Eurodistrict rassemble les flux des agendas événementiels de strasbourg.eu et d'OrtenauKultur.de sur son site Internet, sans en modifier les contenus ni se les approprier. Un panorama transfrontalier des événements ayant lieu dans l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau est ainsi mis à disposition des citoyennes et citoyens. A voir ici : www.eurodistrict.eu/fr/agenda-culturel

Document 7 : Strasbourg-Kehl : main dans la main

Effacer la frontière dans les têtes et dans la vie quotidienne, c'est le projet de l'Eurodistrict entre Strasbourg et sa voisine allemande de Kehl, séparées par un pont sur le Rhin. Un chemin semé d'embûches mais déjà concrétisé par une ligne de tramway qui relie les deux villes. Ce reportage d'"Avenue de l'Europe" fait le point sur cet exemple de coopération transfrontalière.

Un article et une vidéo à voir ici :

www.francetvinfo.fr/monde/europe/allemande/video-strasbourg-kehl-main-dans-la-main_2708624.html

A vous de jouer ! Les questions suivantes vous permettront d'appréhender l'importance des territoires transfrontaliers pour la compétitivité et l'intégration des territoires au sein de l'Union européenne

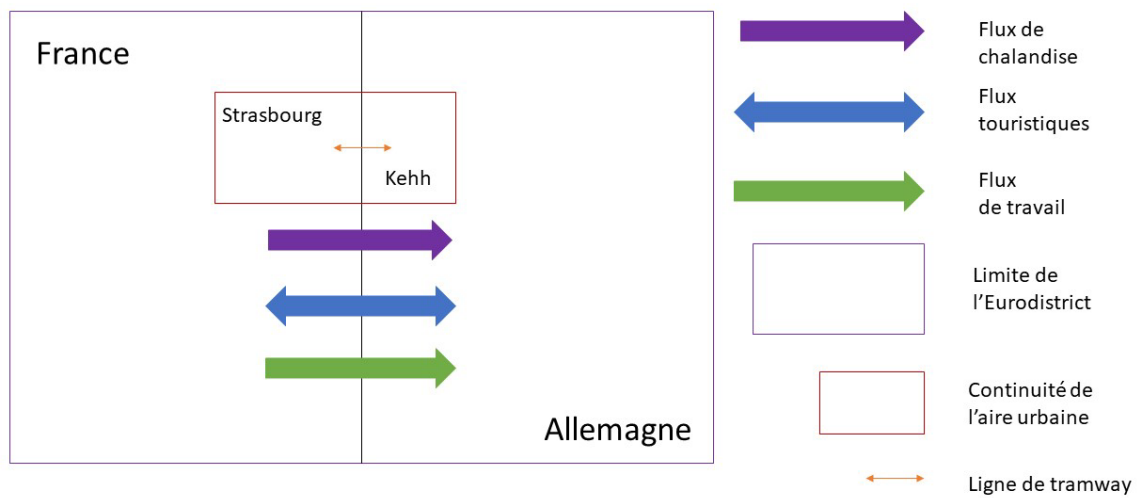
1. Qu'est-ce qu'un Eurodistrict ?

2. Quel sont les objectifs spécifiques de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau ?

3. Comment l'action des collectivités locales permet-elle de mettre en place un espace communautaire au sein de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et quels sont les principaux échanges mis en jeu ?

4. A partir de la synthèse de l'ensemble des documents, proposez un schéma géographique de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

1. Un Eurodistrict est une région transfrontalière en Europe constituant une entité administrative cohérente et harmonisée entre différents espaces urbains, ruraux ou mixtes. Son but est de favoriser les échanges et la coopération transfrontalière, et donc une meilleure cohérence des territoires de l'UE.
2. Quatre thématiques principales se dégagent lors de la création de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau :
 - favoriser les échanges
 - promouvoir une coopération transfrontalière dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux et culturels
 - améliorer le quotidien des transfrontaliers, notamment par l'amélioration des réseaux transport
 - associer les citoyens aux actions
3. L'UE a permis la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) qui permet d'harmoniser et unifier le travail des collectivités en Allemagne et en France, créant ainsi une véritable gouvernance transnationale. Dans le fait, les citoyens bénéficient d'un espace ouvert et dynamique qui permet des flux divers comme les flux de marchandises, les flux de travail et les flux culturels.
- 4.



POUR ALLER PLUS LOIN

Le dessous des cartes - Arte

Episode : UE, des Frontières qui Rapprochent

Interreg est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

<https://youtu.be/xaSeT6cEmhA>



**Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le devoir n°1**

